



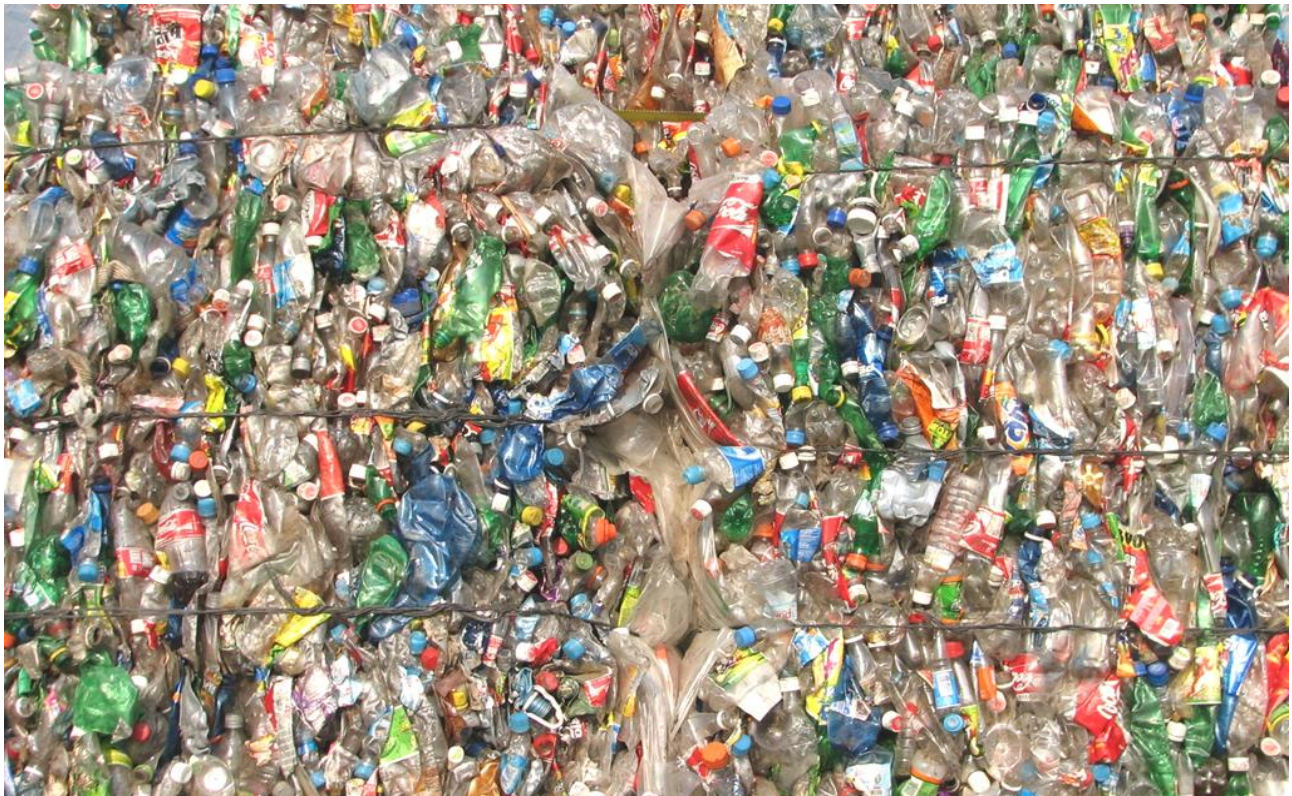
Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés

2014

Avant-propos

Ce rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE sera complété dès leur parution avec les données des rapports d'activité du SIREDOM et du SICTOM du Hurepoix

Ces 2 rapports seront annexés



Sommaire



SOMMAIRE.....	3
1/ PRESENTATION GENERALE.....	6
1.1 GENERALITES.....	7
1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	14
2/ LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	19
ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....	20
2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES DE LA CCVE.....	20
2.2 TONNAGES COLLECTES	21
2.2.1 TONNAGES D'ORDURES MENAGERES	22
2.2.2 LES DECHETS QUOTIDIENS: ORDURES MENAGERES-BIFLUX-EMBALLAGES	23
2.2.3 TONNAGES BIFLUX	24
2.2.4 TONNAGES VERRE PAP/PAV.....	25
2.2.5 DECHETS VEGETAUX COLLECTES	27
2.2.6 ENCOMBRANTS.....	28
2.3 DESTINATION DES DECHETS COLLECTES ET MODE DE VALORISATION	31
2.4 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	32
2.5 RESEAU DE DECHETERIES	35
2.6 DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES.....	38
2.7 POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAPIER/VERRE/PILES/TEXTILLES).....	38
2.8 LES DEPOTS SAUVAGES	43
3/ LES INDICATEURS FINANCIERS	45
COÛT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....	46
3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT.....	466
3.2 LES PRINCIPALES DEPENSES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2013.....	49
3.3 LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVES	50
3.4 TARIFICATION 2013 DE LA REOMi	51
3.5 LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT EN 2013	54
4/ LES MESURES DE PREVENTION.....	56
4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE.....	57
4.2 CALENDRIER DE COLLECTE	74
4.3 OPERATION DE COMPOSTAGE	74
4.4 OUTILS INTERNET	75
4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE	78
4.6 ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	78
4.7 SUIVI DE COLLECTE	79
5/ CONCLUSIONS	81
6/ ANNEXES.....	83

PREAMBULE

Le présent document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers.

Il répond à l'obligation faite par la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La rédaction de ce rapport est basée sur les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France). Elle se base sur le tronc commun francilien rassemblant les indicateurs techniques et financiers décrivant de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'ORDIF propose ainsi par la définition d'un vocabulaire et d'indicateurs communs, de renforcer la pertinence des données techniques et financières décrivant le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la région Ile-de-France et de faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Ce rapport est présenté en Conseil Communautaire le 2 juillet 2015.

Ce rapport est à la disposition du public
à la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Service "Elimination et Valorisation des déchets"

Maison des Services Publics
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Et sur son site internet : www.valdессonne-environnement.com/



1- Présentation générale



1.1 Généralités

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est constituée de 21 communes adhérentes.

CREATION

11 décembre 2002 – Arrêté préfectoral n°2002.PREF.DCL 0393

15 communes adhérentes :

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Cerny
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- Fontenay-le-Vicomte
- Itteville
- Leudeville
- Mennecy
- Nainville-les-Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Vert-le-Grand
- Vert-le-Petit

ADHESIONS SUPPLEMENTAIRES

- 15 décembre 2003 – Arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL 435

2 communes :

- Baulne
- La Ferté Alais

- 3 février 2010 – Arrêté préfectoral n° 2010-PREF.DRCL 029

4 communes :

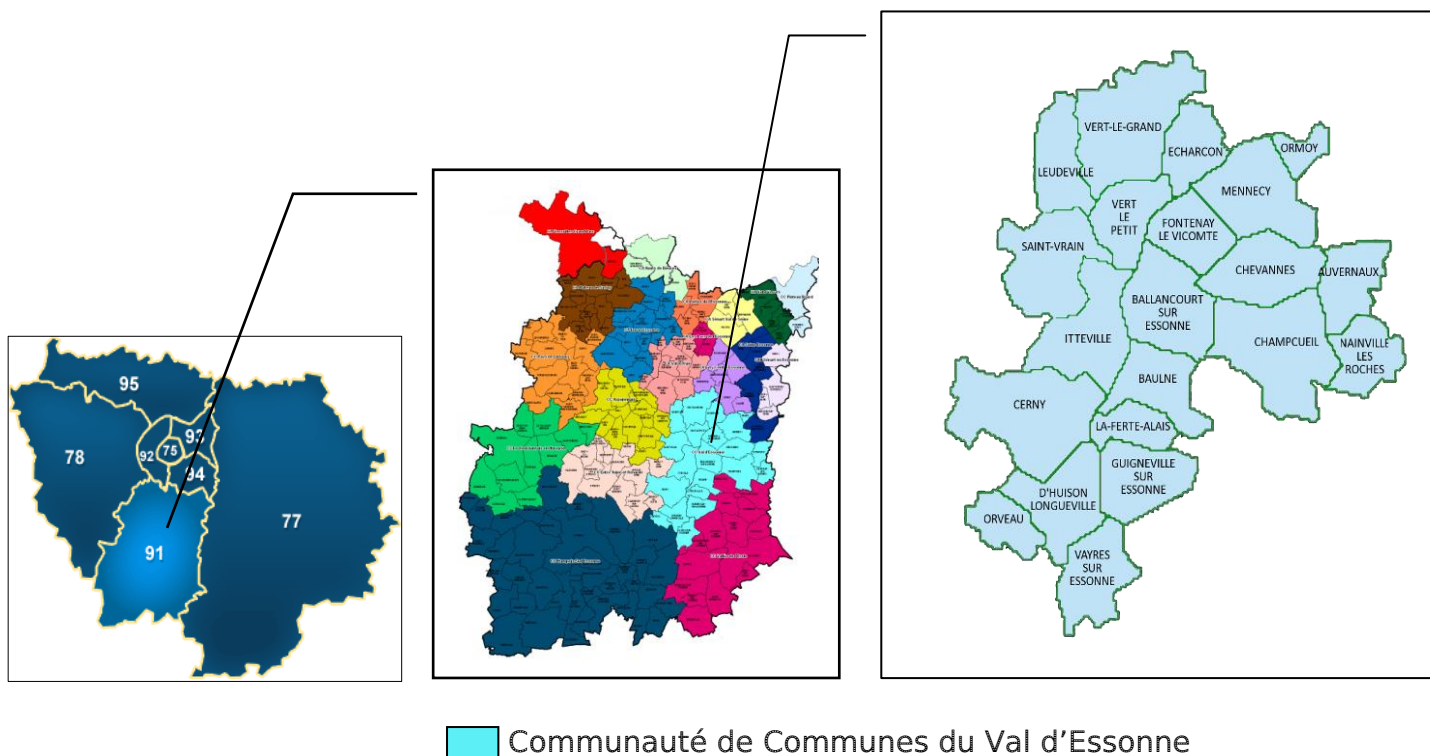
- D'Huisson Longueville
- Guigneville sur Essonne
- Orveau
- Vayres sur Essonne

POPULATION DESSERVIE

57969 habitants (Source : www.insee.fr *Populations légales 2011 entrée en vigueur le 1er janvier 2013- tableau en annexe)

SUPERFICIE 19 900 hectares

La Carte du Territoire de la CCVE :



PRESIDENTS

- 21.12.2002 – 12.10.2004 :
Charles de BOURBON BUSSET, Maire de Ballancourt-sur-Essonne
- Depuis le 12.10.2004 :
Patrick IMBERT, Conseiller Départemental de l'Essonne, Maire-Adjoint à la mairie de Ballancourt-sur-Essonne

REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent très régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 24 membres (Les Vice-Présidents – Les Membres du bureau)

Le Conseil Communautaire : 57 délégués titulaires et 57 délégués suppléants

SIEGE SOCIAL

Depuis octobre 2014, le siège social est situé Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01.64.93.21.20

Fax : 01.64.93.22.03

Mail : ccve@ccvalessonne.com / ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet général : www.cc-val-essonne.fr

Site internet économique : www.valdessonne-eco.com

Site internet environnement général : www.valdessonne-environnement.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30

Fermeture des bureaux le samedi



LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce de nombreuses compétences se déclinant de la manière suivante :

Compétences obligatoires

★ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.

- Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.

- Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.

- La mise en place de dispositifs d'aides financières.

- Insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tourisme :

- **Promotion touristique d'intérêt pour le territoire.**
 - Actions d'amélioration de l'hébergement touristique.
 - Actions de mise en valeur des chemins de randonnées.
 - Promotions des loisirs sur le territoire.
- **Appuis aux projets touristiques structurants du territoire.**
- **Création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.**

Aménagement et développement du réseau numérique.

★ AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Secteur et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...).

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Etudes et réalisation de :

- **Nouvelles ZAC dont l'activité est exclusivement économique.**

■ **Nouvelles ZAC mixtes majoritairement économiques c'est-à-dire dont la surface de l'emprise foncière dédiée au développement économique fait plus de 50 % de l'emprise foncière globale de la ZAC.**

Concernant les ZAC mixtes à dominante économique, il est précisé que lors de la rétrocession par l'aménageur des équipements publics à la collectivité, les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières non dédiées à l'activité économique seront rétrocédées aux communes.

Inversement, la Communauté reprendra les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières dédiées à l'activité économique des ZAC mixtes à dominante logement réalisées par les communes adhérentes.

Toutefois, en cas d'implantation diffuse de l'activité économique ne permettant pas de localiser clairement la zone qui y est consacrée, la ZAC restera communale.

En conséquence de ce qui précède, les ZAC à vocation uniquement habitat sont exclues de la compétence de la Communauté de Communes.

Transport :

- Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.

- Transport scolaire des enfants habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'Etat : collégiens, lycéens,

maternelles et élémentaires, ainsi que le transport par taxi des élèves fréquentant des classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), CLIN (Classe ItiNérante pour primo arrivants élémentaires), CLA (Classe d'Accueil pour primo arrivants collèges).

- Plan de Déplacement Local (PLD).
- Etudes et actions concernant le transport à la demande.
- Etudes concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs.

Mise en œuvre, exploitation et maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.

La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des communautés faisant partie du « Centre Essonne » : CA d'Evry, CA du Val d'Orge, CA en Seine-Essonne...

Compétences optionnelles

★ CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Elaboration d'un plan de randonnées.
- Elaboration d'un plan de pistes cyclables.
- L'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des :
 - Nouvelles voies de dessertes intercommunales.
 - Nouvelles infrastructures routières intercommunales.
 - Nouvelles liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire et lorsqu'elles ne sont pas prévues sur les routes départementales et les routes nationales.
 - Nouveaux parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun en agglomération ou hors agglomération.
 - Les voiries de statut communal des zones d'activités existantes.

L'entretien de ces équipements porte sur :

- La bande de roulement de la chaussée, le fil de l'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art.
- La signalisation horizontale.

Sont exclues, les voiries communales existantes, ainsi que toutes les voiries de statut départemental ou national.

★ **ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

★ **DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements :

- Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées.

- Les nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes.

- Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique, couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire et dont la fréquentation, outre prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE, devra être réservée à une ou des associations sportives identifiées dans leur dénomination et leurs actions comme communautaires (sigle CCVE notamment), celles-ci pouvant, à ce titre, être subventionnées.

- En conséquence, l'intérêt communautaire étant avéré, les études préalables à la réalisation de ces équipements sportifs, les études portant notamment sur les coûts de fonctionnement et les modalités d'organisation et de gestion entre les collectivités concernées, seront à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

- La réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique Maurice Herzog situé à Mennechy.

Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

★ **EVENEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

1 – Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants :

- Musique, chant.
- Danse,
- Théâtre,
- Peinture, dessin.
- Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme ».
- Cinéma, vidéo.

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de la ou des communes concernées.

2 – Organisation et financement du dispositif « Plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

★ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE**

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La création de nouvelles zones d'activités économiques.
- La création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

★ **AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

1.2 Présentation générale du service

TERRITOIRE DESSERVI

Suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2005 et aux délibérations des 17 communes adhérentes, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'est vu transférer la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2006.

En 2010, 4 nouvelles communes ont rejoint la CCVE.

La Communauté de Communes s'est engagée, envers l'ensemble de ses communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à :

- ✓ compléter les études existantes pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur les communes de la Communauté avant 2010 afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets

➡ Par délibération du 13 décembre 2011, la REOMi a été instaurée au 1^{er} janvier 2012 suite à la décision du conseil communautaire.

Département de l'Essonne
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2011

Membres en exercice : 59			
A l'ouverture de séance			
Présents	53	Présents	54
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	57	Votants	59
Pour le point n° 3-1 b)			
Présents	52	Présents	52
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	56	Votants	57
A partir du point n° 3-1 c)			
Présents	53	Présents	48
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	57	Votants	53

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est assemblé à LEUDEVILLE, dans la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Patrick IMBERT.

Présents :
ALBANET Marie-Paule (partie au point n°5-2), ALDEGUER Pierre, ALLARD Michel, AUTRIVE Philippe, BERNARD Marie-José, BERNARD Jacques, BOITON Jocelyne, BOSSARD Romain (parti au point n°5-2), BRANDON Gilles (parti au point n°5-2), BRISSET Véronique, SUDLOT Laurence, CHAMBARET Marie-Claire, CHASSERIEAU Claude, COQUIDE Robert, DAVID Patrick, DE BOURBON BUSSET Charles, DECHOT Jacques, DUGOIN Jean-Philippe (parti au point n°3-1 b), REVONS au point n°3-1 c, parti au point n°5-2), DUPRE Michel, ESTUBIER Yvette, GOMBAULT Jacques, GOUARIN Jean-Luc, HARDY Jean-Christophe, IMBERT Patrick, JOFFROY Jacques, LARRIVE Hervé (arrivé au point n°4-1), LAUMAILLE Bruno, LE DUDAL Roger (parti au point n°5-2), LEMOINE Jean-Michel, LE PAGE Gilles, LE QUELLEC Alain (parti au point n°5-2), LEVILLY Jean, LOISELAY Didier, MARCILLE Pierre, MARTY Gérard, MICHNEAU Jean-Jacques, MOINE Jacques, MOREL Frédéric, MURAT Jean-Louis, PIERRE Marie-Arnick, PIERRE Christian, PIGEON Marie-France, PRIMAUD Joël, PRIOLU Jean, QUINQUET Françoise, QUINTARD Jean-Claude, RICHARD Christophe, PIETZ André, ROTTEMBOURG Philippe, SEMUR Pierre, SPADA Alexandre, VANIER Michel, VÉLLE Claudine, VIGNEAU Françoise.

Absents excusés :
AFONSO José a donné pouvoir à LARRIVE Hervé
MOURRET Frédéric a donné pouvoir à PRIMAUD Joël
DAUMALE Geoffrey a donné pouvoir à GOUARIN Jean-Luc
JOUARDET Michel a donné pouvoir à LE PAGE Gilles
COINTOT Jean-Charles a donné pouvoir à SPADA Alexandre
Secrétaire de séance : Marie-Claire CHAMBARET

¹ Les délégués de LEUDEVILLE non concernés par ce point ne souhaitent pas participer au vote.

Conseil Communautaire du 13 Décembre 2011

V - ORDURES MENAGERES

Délibération n° 6-1 a : REDEVANCE d'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES incitative (REOMi)

VU la création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002 PREF. DCE 0393 en date du 11 décembre 2002, et fixant ses compétences statutaires,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 Octobre 2005 transférant à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la compétence relative à « l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2006,

CONSIDERANT l'intérêt d'instaurer une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans un objectif de réduction des déchets ménagers et de responsabilisation des usagers,

VU le projet présenté,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Ordures Ménagères,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote à bulletin secret.

POUR	40
CONTRE	17
ABSTENTIONS	00
VOTANTS	57

DECIDE de mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (hors Leudeville gérée par le SICTOM du Hurepoix) à compter du 1^{er} janvier 2012.

POUR	30
CONTRE	25
ABSTENTIONS	02
VOTANTS	57

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme au registre.
Fait à Mennecy, le 13 décembre 2011

Le Président
Patrick IMBERT

Certifié exécutoire :
Compte rendu de la transmission en Préfecture le 21 DEC. 2011
Le Préfète
Patrick IMBERT

Le présent document est le résultat de la réunion de travail de ce conseil, d'un caractère confidentiel. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, est formellement interdite.

Accusé de réception	21/12/11	Accusé de réception
Accusé de réception d'un acte en préfecture		
Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)		
Date de décision: 13/12/2011		
Date de réception de l'accusé 21/12/2011 de réception :		
Numéro de l'acte : 111213D51a		
Identifiant unique de l'acte : 091-249100546-20111213-111213D51a-DE		
Nature de l'acte : Délibération		
Matières de l'acte : 7 .2 Finances locales Fiscalité		
Date de la version de la 01/04/2004 classification :		
Nom du fichier : délibération 5-1 a).pdf (091-249100546-20111213-111213D51a-DE-1-1_1.pdf)		

- ✓ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes

➡ Actions menées depuis 2006 (Cf. chapitre 4)

- ✓ Expérimenter dès 2006 des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la Communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries ...)

➡ Actions menées depuis 2006 – La CCVE s'est engagée dans un programme de prévention de la production des déchets en accompagnement de la mise en place de la REOMi

- ✓ Tendre vers une homogénéisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service

➡ Actions menées depuis 2008 avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le passage à 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères (Ormoy et St vrain en 2010 – Mennecy en 2012).
En 2006, il y avait 4 niveaux de service
En 2010, 3 niveaux de service
Depuis 2012, 2 niveaux de service

- ✓ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence

➡ Actions débutées en 2008 dans le cadre du recensement et du « puçage » des bacs de collecte pour la mise en place de la REOMi et aujourd'hui achevé.

- ✓ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes – Etude menée en 2006 et 2007 – étude suspendue par l'étude sur la redevance incitative applicable également aux entreprises.

LA COMPETENCE

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2006 :

- aux communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Itteville Nainville-les-Roches, Vert-le-Petit, Champcueil, Chevannes, Mennecy, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand au sein du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM) pour le traitement des déchets.
- à la commune de Leudeville au sein du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM de l'Hurepoix) lui-même adhérent du Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des Déchets (SITREVA) pour le traitement des déchets.

Depuis le 3 février 2010 :

- aux communes de D'Huisson Longueville, Guigneville sur Essonne, Orveau et Vayres sur Essonne au sein du SIRCOM de La Ferte Alais.

Le schéma de décision est le suivant :

Le Président et le Vice-Président définissent les orientations.

La commission « DECHETS » étudie les dossiers et donne son avis.

Les décisions sont prises en Conseil Communautaire après présentation en bureau communautaire

Tableau récapitulatif des compétences exercées par la collectivité pour l'ensemble des communes sauf Leudeville pour l'année 2014

Auvernaux, Ballancourt- s/Essoane, Baulne, Cerny, Echarcon, Fontenay-le- Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Nainville-les- Roches, Vert-le- Petit Champcueil Chevannes Mennecy Ormoy Saint-Vrain Vert le Grand D'Huison Longueville Guigneville s/Essoane Orveau Vayres sur Essonne	Type de déchets	Ordures ménagères	Emballages Journaux / Magazines (Biflux)	Journaux / Magazines	Verre		Déchets végétaux	Encombrants	Piles	Textile	Déchets Professionnels assimilables aux OM	
	Mode d'organisation *	PàP	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	
	Collecte											
	Traitement											

* PàP : Porte à porte / PAV : Point d'apport volontaire - selon les communes

- Opérations assurées par la CCVE via un marché public de services
- Opérations assurées par le SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères*)
- Autre (exemple : Associations...)

Le tableau ci-dessus a pour but d'expliciter le mode d'exploitation du service public et de répartition des compétences c'est-à-dire ce qui est géré :

- soit par la collectivité et confié à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public de services
- soit ce qui a été confié à des syndicats intercommunaux.

⇒ Schéma global de gestion des déchets de la communauté de communes du val d'Essoane

Voir Annexes

Evénements marquants de l'année 2014

- ★ Au 01/08/2014 : nouveau marché de collecte constitué de 5 lots :
 - Lot 1 : Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux
 - Lot 2 : Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion
 - Lot 3 : Collecte des points d'apport volontaire papiers-journaux
 - Lot 4 : Fourniture, livraison, vidage de bennes
 - Lot 5 : Collecte des encombrants et DEEE sur rendez-vous
- ★ Mise en place du Webcollectivité permettant la saisie des sacs, composteurs... par les communes
- ★ Envoi facture REOMI (Environ 20 000 factures envoyées à chaque campagne de facturation).
- ★ Une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2013 est entrée en vigueur le 1er Janvier 2014.



2- Les indicateurs techniques



Organisation générale du service public de collecte des déchets

2.1 Principales caractéristiques des collectes de la CCVE

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LA CCVE

Ce tableau présente l'ensemble des flux de déchets collectés en porte à porte et précise pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant.

COLLECTE				
<i>POPULATION CONCERNEE = 56576 HAB. (AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CHAMPCUEIL - CHEVANNES - CERNY – ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – MENNECY - NAINVILLE LES ROCHES – ORMOY - SAINT-VRAIN - VERT LE GRAND - VERT LE PETIT - D'HUISON LONGUEVILLE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE – ORVEAU – VAYRES SUR ESSONNE)</i>				
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)	
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Itteville – La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Vert Le Petit - D'Huisson Longueville – Guigneville sur Essonne – Orveau – Vayres sur Essonne				
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac vert	
Biflux		C1	Bac jaune	
Déchets végétaux		Selon calendrier	Récipients réutilisables et fagots ficelés	
			Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés	
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants	
Champceuil - Mennecy (2 secteurs) – Ormoy - Saint Vrain - Vert le Grand				
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac bordeaux / vert / marron	
Biflux		C1	Bac jaune	
Verre		C0,5	Bac vert clair	
Déchets végétaux		Selon calendrier	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés	
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants	

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LE SICTOM DE L'HUREPOIX

Leudeville			
Ordures ménagères	Prestataire COVED	C1	Récipients réutilisables des particuliers
Biflux		C1	Bac orange
Verre		C0,5	PAV
Déchets végétaux		C0,5	bacs ou sacs papiers biodégradables
Encombrants		1 fois / an	Sans contenants

AUTRES DECHETS QUE MENAGERS

Déchets assimilables aux déchets ménagers (professionnels)
Données non identifiées, collecte en mélange avec les particuliers

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/15 jours)

2.2 Tonnages collectés

Il est à noter pour les données à suivre que :

- les tonnages depuis mars 2010 sont pour 20 communes.
- les tonnages antérieurs (de 2006 à février 2010) sont pour 16 communes.

TONNAGES GLOBAUX 2014 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LA CCVE

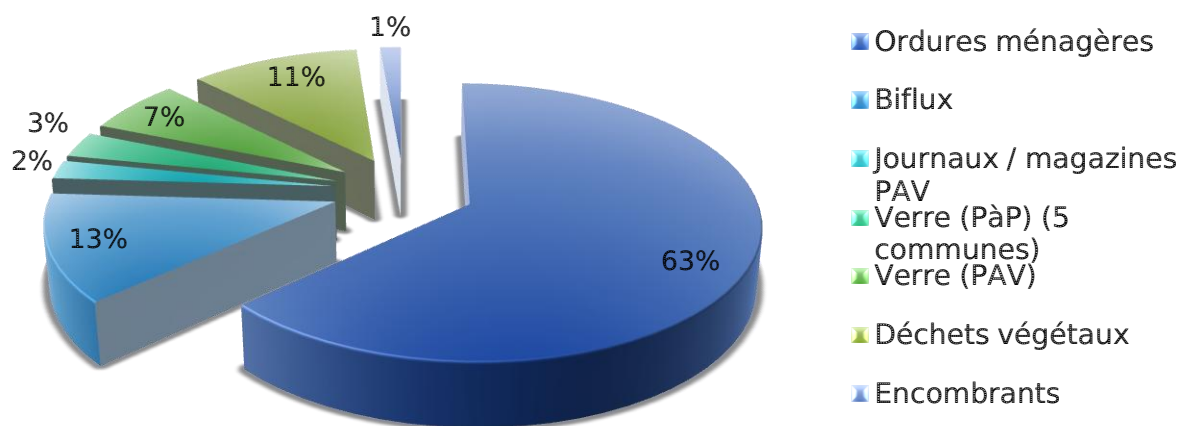
FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2013		TONNAGES 2014		TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS en Kg / Hab.	
	Tonne	Kg / Hab.	Tonne	Kg / Hab.	2013	2014
CCVE (sauf Leudeville)	56 576 hab.					
Ordures ménagères	10 516,4	185,9	10 353,6	183,0	224,6	219,7
Biflux	2 192,4	38,7	2 078,3	36,7		
Journaux / magazines PAV	364,2	6,4	357,5	6,3		
Verre (PàP) (5 communes)	495,5	21,3	495,3	21,3		
Verre (PAV)	1 006,1	17,8	1 042,8	18,4		
Déchets végétaux	1 791,4	31,7	1 814,0	32,1		
Encombrants	224,4	4,00	222,5	3,9		
Total	16 590,4	305,8	16 364,0	289,1		

Le tableau présente les tonnages globaux collectés sur les 20 communes gérées directement par la CCVE

	2013	2014
RDV Encombrants <i>sans DEEE</i>	823	717
RDV DEEE	137	79

Depuis le passage de la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

Répartition des déchets collectés en 2014



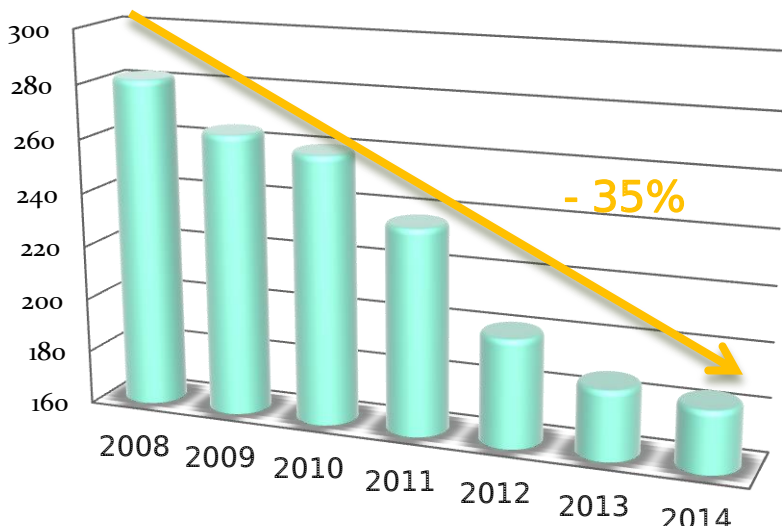
Pour 2013 : Voir rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE 2013 (schéma quasi-identique).

En 2014, ce sont **1 352,1 T** en moins qui auront été collectés par rapport à 2012, sur l'ensemble des déchets collectés (Hors déchèteries).
Soit **une diminution de 7,6%** sur la collecte des déchets en porte-à-porte et en point d'apport volontaire par rapport à 2012.

2.2.1 Tonnages d'ordures ménagères

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (Kg/hab)



	Kg/hab.
2008	280
2009	264
2010	259
2011	236
2012	200
2013	186
2014*	183

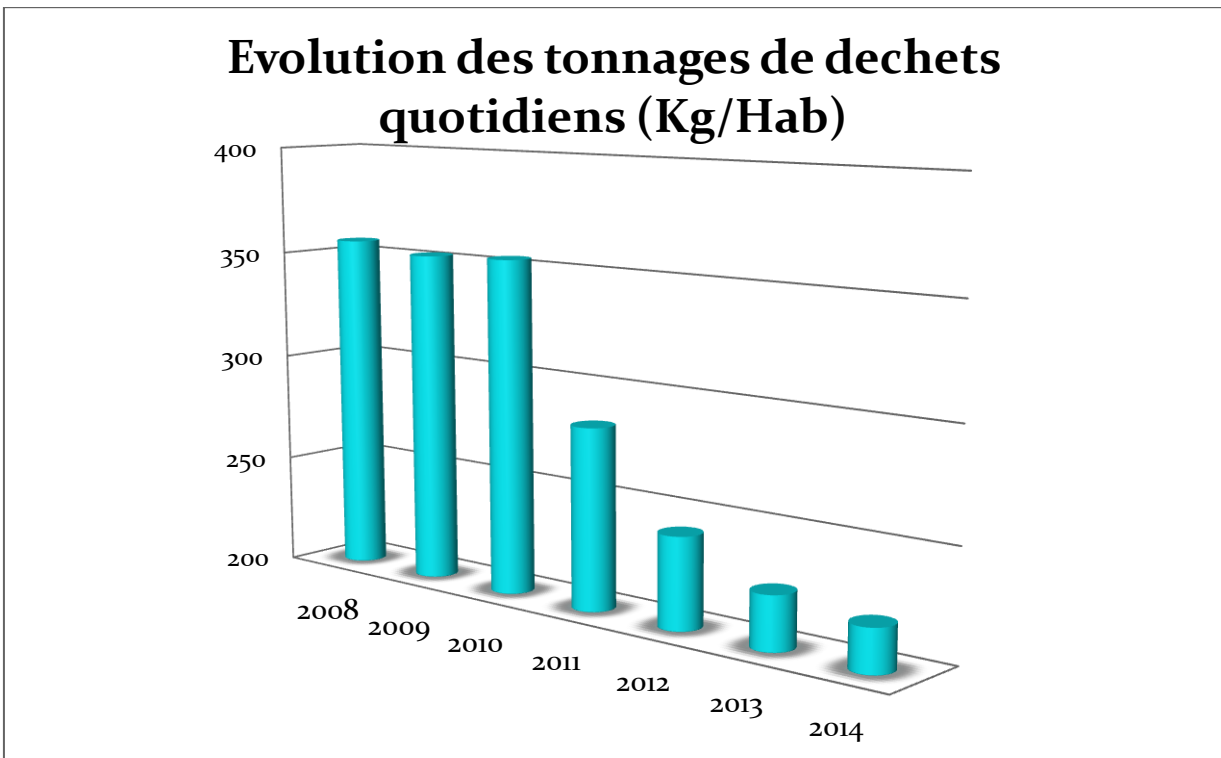
-35%

C'est la baisse enregistrée, concernant le tonnage des ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2014

Depuis 2008, la production des ordures ménagères résiduelles par habitants baisse régulièrement grâce aux efforts de chacun. Avec la mise en place de la redevance incitative, la collecte en biflux et les composteurs individuels, on observe une diminution continue de la quantité des ordures ménagères collectées.

Les ratios sont calculés à partir de la population municipale 2011 correspondant aux données fournies par la Préfecture au 1^{er} janvier 2013.

2.2.2 Les déchets quotidiens : Ordures ménagères-Biflux



Tableaux de la moyenne *des déchets quotidiens (OM et Biflux) en Kg / Hab.*
 Cette moyenne inclut les ordures ménagères et le biflux (c.à.d. les emballages et les papiers/journaux, revues, magazines collectés en porte-à-porte) selon l'année de référence.

Déchets quotidiens	Kg/hab.
2008	356
2009	352
2010	353,50
2011	282,98
2012	241,81
2013	224,63
2014	219,7

D'après les résultats publiés par le Conseil Départemental de l'Essonne (données 2010), la collecte en déchets quotidiens dans le département de l'Essonne représente 322 Kg/hab./an.

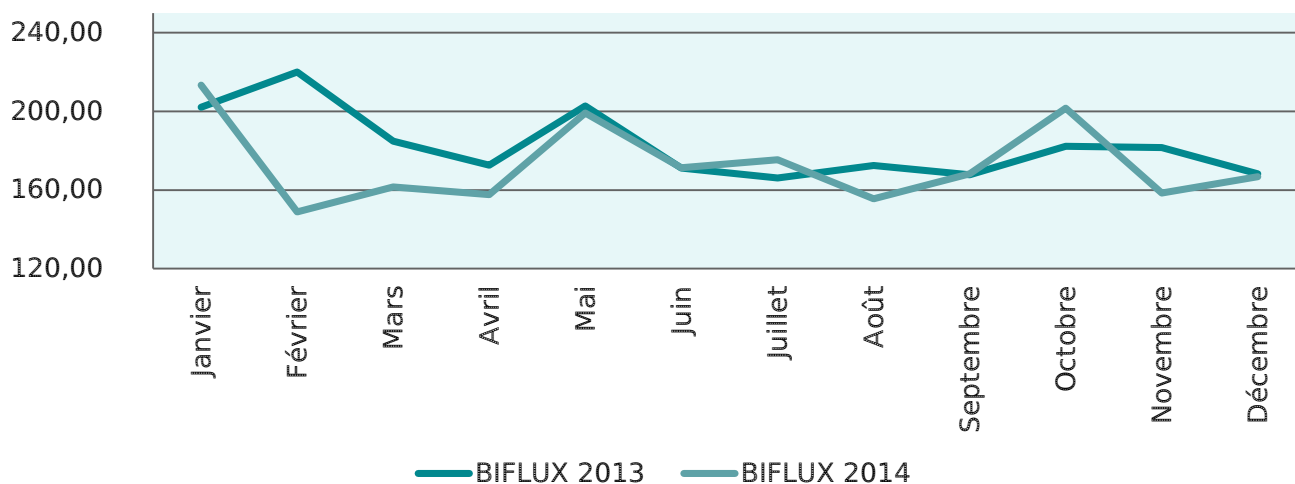
On peut constater que nos données sont nettement en dessous des données départementales de 2010 de près de 32 %.

Les données au niveau national sont de 452Kg/hab en 2010 (données ADEME 2014).

Ci-dessous une série de graphes montrant l'évolution des tonnages de la CCVE entre 2013 et 2014 selon les différents flux :

2.2.3 Tonnages Biflux

Variation des tonnages BIFLUX 2013 / 2014



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Kg/Hab
BIFLUX 2013	202,20	220,06	184,94	172,62	202,84	171,16	166,14	172,43	167,70	182,32	181,64	168,34	2 192,39	38,75
BIFLUX 2014	213,30	148,88	161,58	157,66	199,24	171,40	175,38	155,58	168,34	201,72	158,44	166,82	2 078,34	36,74

On constate une diminution du tonnage de biflux collectés en 2014 par rapport à 2013 (- 5,2%).

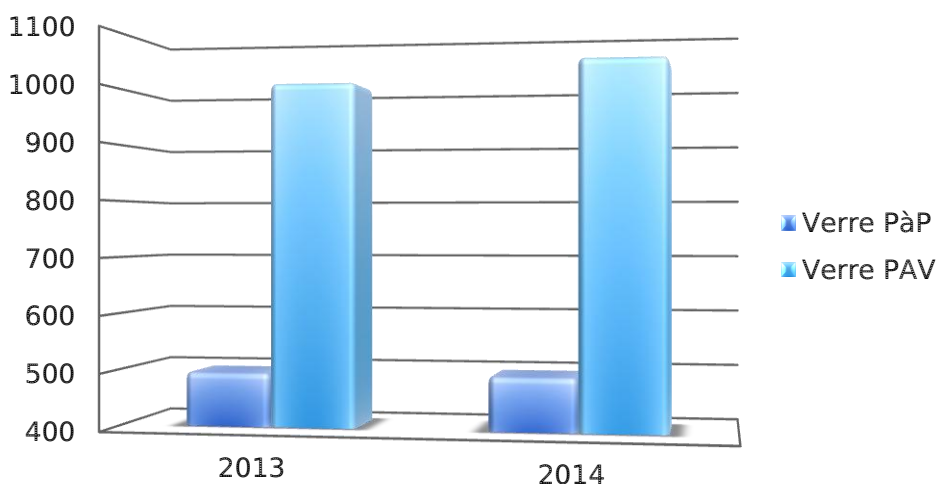
36,74 Kg

C'est le poids en Biflux collecté par habitant en porte-à-porte en 2014

- pour 38,75 kg/hab en 2013 -

2.2.4 Tonnages Verre Porte à Porte (PàP) / Point d'Apport Volontaire (PAV)

Evolution des tonnages de Verre en PàP et PAV

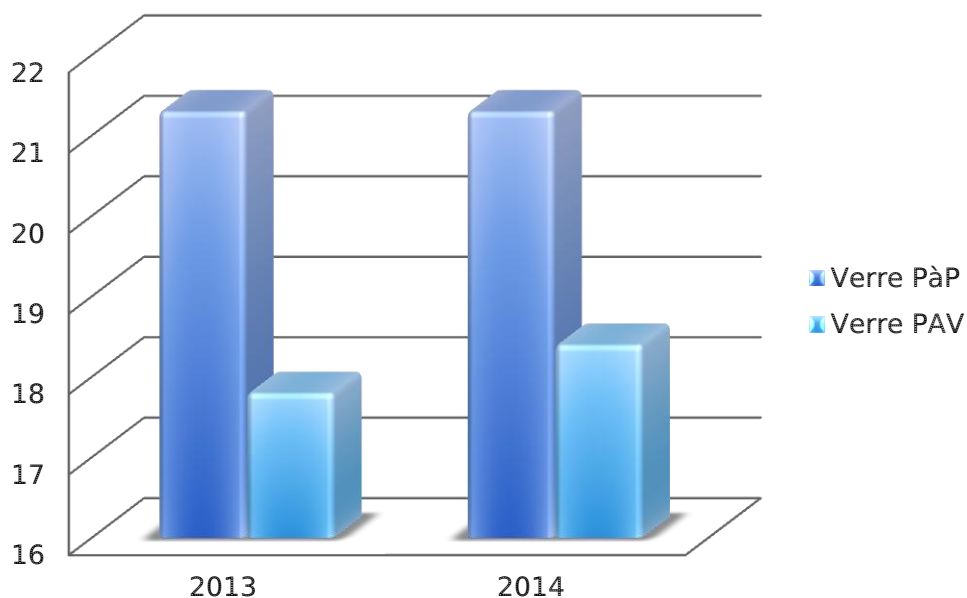


21,3 Kg

C'est le poids de verre collecté par habitants en porte-à-porte en 2014

- idem en 2013 -

Evolution en Kg/hab du Verre en PàP et PAV

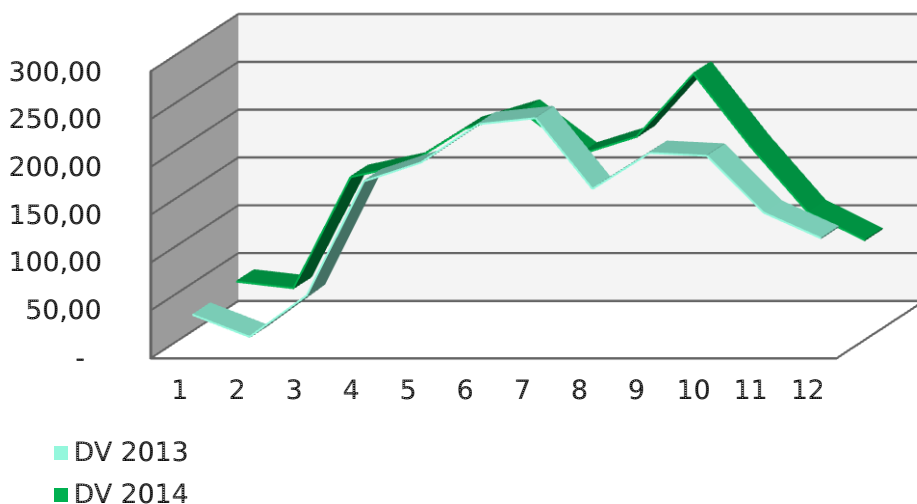


Année	Tonnages Verre PàP	Kg/hab/an (calculé en fonction du nombre d'habitant ayant le verre collecté en PàP)	% de différence des tonnages	Tonnages Verre PAV	Kg/hab/an (calculé par rapport à la population totale)	% de différence des tonnages
	(en tonnes)			(en tonnes)		
2013	495,5	21,3	0%	1006,1	17,8	3,4%
2014	495,3	21,3		1042,8	18,4	

On constate une stagnation des tonnages des emballages en verre collectés en porte-à-porte en 2014 alors que la collecte en point d'apport volontaire a augmenté de 3,4 %. Néanmoins les tonnages ramenés en Kg/hab démontrent une meilleure captation du verre collecté en porte à porte (21,3 Kg/hab pour le pàp contre 18,4 Kg/hab pour le pav).

2.2.5 Déchets Végétaux Collectés

Variation des tonnages de déchets végétaux 2013 / 2014



32,1 Kg/hab

C'est le poids collectés par habitant en 2014 pour 22 collectes/an

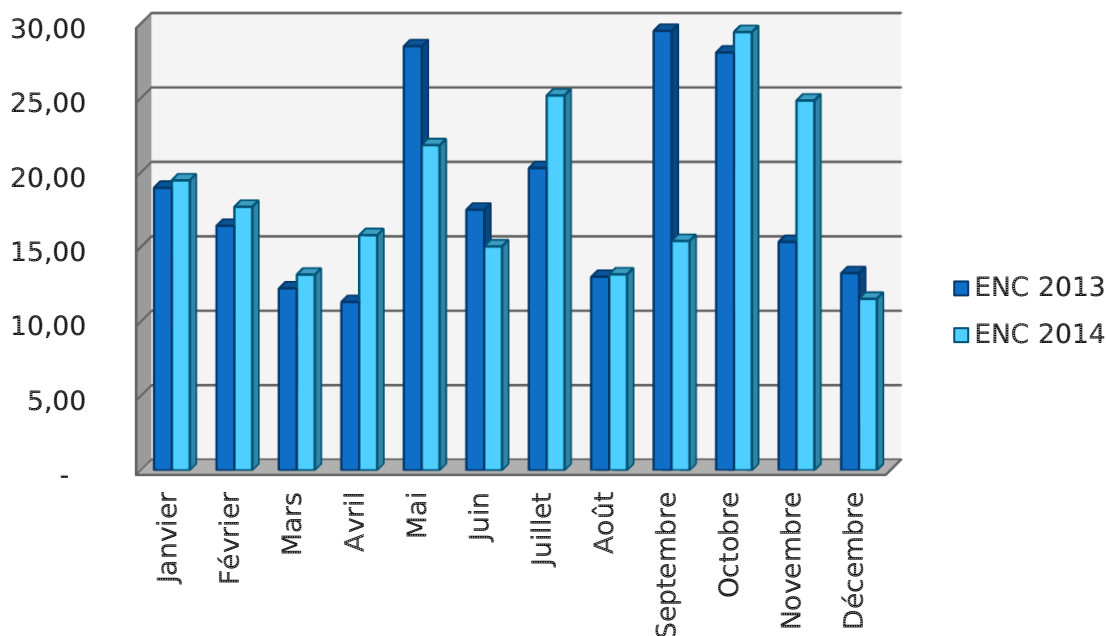
- pour 31,66 kg/hab en 2013 -

* En janvier / février, il y a moins de collecte de DV (cf. calendrier)

Les déchets verts demeurent être les déchets dont la production est la plus aléatoire. Ces derniers varient fortement en fonction des conditions climatiques. La baisse enregistrée dans la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte depuis 2012, peut-être expliquée par la hausse du tonnage apporté en déchèterie. Depuis que les sacs végétaux apparaissent payants la population apporterait d'avantage leurs déchets végétaux en déchèterie. La vente des composteurs rentre également en jeu, puisque ce sont **10 234 composteurs et bioseau** qui ont été commandés et distribués depuis 2006 sur le territoire de la CCVE.

2.2.6 Encombrants / DEEE

Variation des tonnages d'encombrant 2013 / 2014

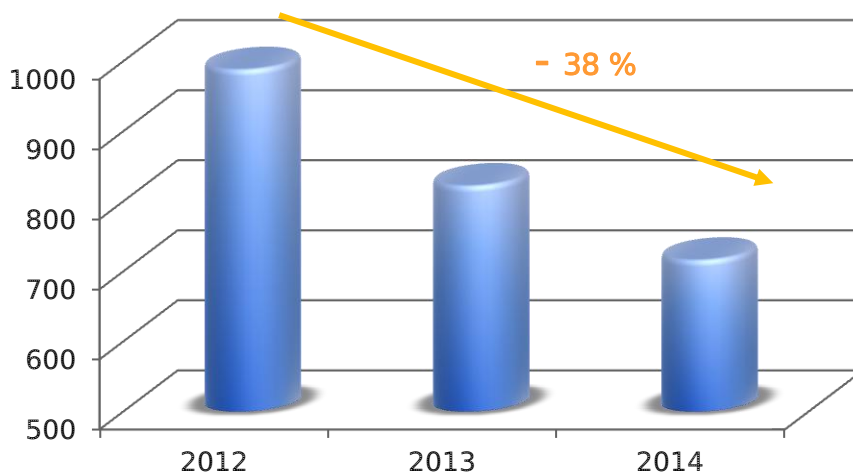


-0,8%

C'est la baisse de tonnage enregistrée entre 2013 et 2014

Depuis la mise en place de la REOMi, le tonnage des encombrants continue sensiblement de diminuer.

Variation du nombre de RDV ENCOMBRANT



	NOMBRE DE RDV ENCOMBRANT
2012	989
2013	823
2014	717

On remarque aussi que le nombre de RDV a baissé de 38 % depuis 2012

DEEE

Une réglementation ne permet plus de collecter avec les encombrants, en porte à porte, les DEEE.

En effet, le Décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 13 août 2006 « L'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux équipements lors de la vente ou livraison d'un même équipement » = "1 pour 1"

Afin de faire face à cette réglementation, la Communauté de Communes du Val d'Essonne organise pour les usagers, une collecte spécifique des DEEE depuis 2007.

Val d'ESSONNE

Auvernaux • Balancourt-sur-Essonne • Bazaine • Carry
Champcuvel • Chevrières • D'Huisson-Longueville • Echarcon
Fontaine-la-Vicente • Gagnepaille-sur-Essonne • Itteville
La Ferté-Alais • Harrouy • Nanteuil-les-Roches • Ormay • Ormeau
•Saint-Vrain • Vaires-sur-Essonne • Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

n° 11
nov. 2014

infos Environnement



Le bon geste
c'est le bon tri !

j'appelle le 0 810 00 91 91
du lundi au vendredi
de 9h à 13h ou de 14h à 17h30
ou de 8h à 18h30 les jours de Noël et de Noël +1

En application de la réglementation en vigueur, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en application de "l'éco-participation" acquiescée par le consommateur lors de l'achat d'un nouvel appareil.

C'est le principe du 1 pour 1 : vous achetez un appareil, le vendeur doit assurer la reprise de votre ancien matériel au moment de l'achat, voire après, sur présentation d'une preuve d'achat.

Vous payez à cet effet une éco-taxe ou éco-participation à votre fournisseur, que vous lui remettiez ou non un vieux appareil.

Néanmoins, nous sommes conscients du fait que chaque famille peut avoir à se débarrasser d'appareils qu'ils n'envisagent pas de remplacer par un neuf. Certaines personnes peuvent également être dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie. C'est la raison pour laquelle nous organisons chaque année cette collecte spécifique et exceptionnelle. Ce dispositif est facile à utiliser :

- Vous téléphonez entre le 19 novembre et le 3 décembre 2014*.
- Vos Déchets Électriques et Électroniques seront collectés sur la voie publique, devant votre domicile, à la date de rendez-vous convenue avec l'opérateur.

Votre présence n'est pas nécessaire lors de l'enlèvement.

- Le coût du service sera imputé sur votre prochaine facture de Redevance selon le tarif en vigueur (10,30 € pour une maison individuelle, 103,02 € pour un immeuble d'au moins 10 logements)



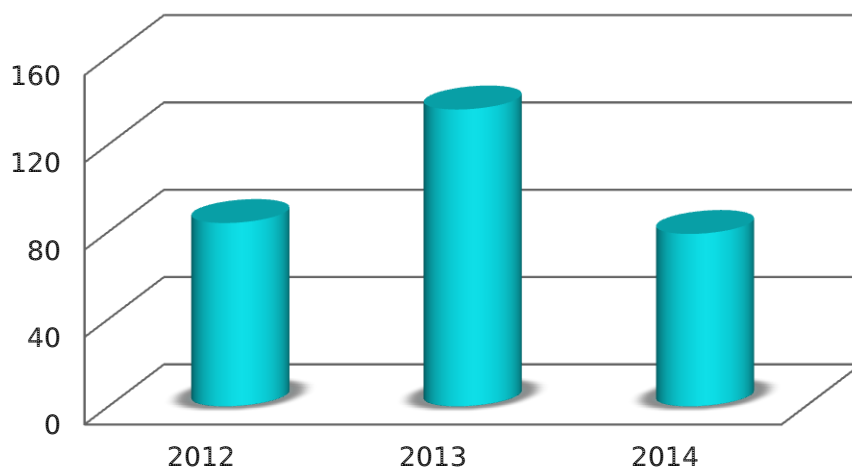
Eco-responsable
La Communauté
de Communes
du Val d'Essonne
vous informe

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Du 19 novembre au 3 décembre 2014

*Un seul numéro à composer : 0 810 00 91 91
pour faire collecter vos appareils électriques, sur rendez-vous.

Variation du nombre de RDV DEEE



	NOMBRE DE RDV DEEE
2012	84
2013	136
2014	79

TONNAGES 2014 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LE SICTOM DU HUREPOIX

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2014 (en tonne)	Kg/Hab.	TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilfux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

⇒ *Eléments 2014 en attente*

COMPARATIF DES TONNAGES 2014 AVEC LES DONNEES ANTERIEURES

Un comparatif a été fait avec les tonnages collectés entre 2006 et 2014.

→ Cf Annexe à la fin de ce rapport

2.3 Destination des déchets collectés et modes de valorisation

1- SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères)

Les différents flux de déchets collectés sur les communes citées ci-dessous, sont valorisés de différentes manières par le SIREDOM.

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Baulne
- Cerny
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- La Ferte Alais
- Fontenay le Vicomte
- Itteville
- Mennecey,
- Nainville les Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Vert le Grand
- Vert le Petit
- Huison Longueville
- Guigneville-sur-Essonne
- Orveau
- Vayres-sur-Essonne

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) + Traitement biologique ⇒ Compostage
Encombrants Déchets végétaux non valorisables	opération de pré-tri ⇒ CSDU
Déchets des services techniques	CSDU
Emballages Journaux / magazines Verre	Centre de Tri

- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière

2- SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets)

L'ensemble des déchets collectés (porte à porte, colonnes apports volontaires, déchèteries) de Leudeville sont traités ou valorisés par l'intermédiaire du SITREVA.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères et une partie des encombrants	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Plateforme de compostage
Emballages Journaux / magazines Verre	Centre de Tri Quai de transfert

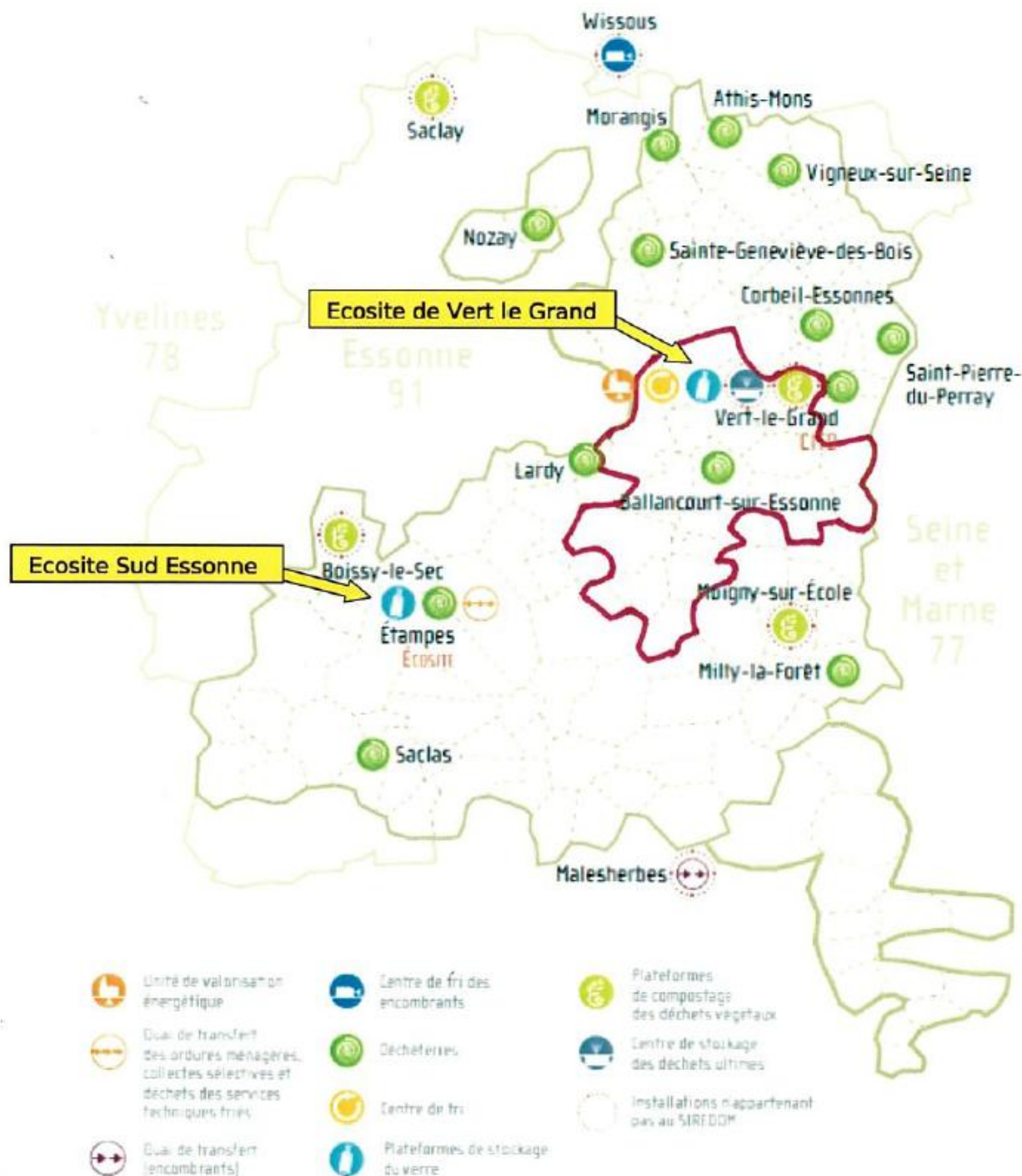
- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous reporter au rapport d'activité de ces structures.

2.4 Installations de Traitement

20 des 21 communes (sauf Leudeville) de la CCVE font traiter leurs déchets ménagers dans les installations du SIREDOM sur l'Ecosite de Vert-le-Grand, au CITD (Centre Intégré de Traitement de Déchets).

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET LOCALISATION DU SIREDOM (EPCI DE TRAITEMENT) PAR RAPPORT AU TERRITOIRE DE LA CCVE



Quelques données sur le CITD de Vert le Grand



- *Le centre de tri est équipé pour traiter 25.000 tonnes/an de déchets ménagers recyclables (exemple : plastique, boîtes métalliques, papier...)*
- *Les deux fours d'incinération sont capables de traiter 185.000 tonnes/an de déchets et produire de l'électricité (16 mégawatts : la consommation d'une ville de 30.000 habitants)*
- *La plate-forme de compostage traite 40.000 tonnes/an de déchets*

Valorisation Énergétique



Valorisation Matière



La commune de LEUDEVILLE fait traiter ses déchets ménagers dans les installations du SITREVA (ex-SYMIRIS) :

SITREVA Signicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets

CARTE DES UNITES DE TRAITEMENT



2.5 Réseau de déchèteries

LEUDEVILLE

Les Leudevillois ont accès à la déchèterie d'EGLY. Celle-ci est gérée par le SITREVA.

Déchèterie d'EGLY

Z.A des Meuniers
Lieudit Villelouvette
91520 EGLY
Tél. : 06.73.21.15.16



Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
Dimanche de 9h à 13h
Fermée les jours fériés

AUTRES COMMUNES



Carte déchetterie particulier

Les autres communes du territoire, à savoir, Auvernaux, Baulne, Ballancourt sur Essonne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay le Vicomte, Itteville, La Ferte Alais, Mennecy, Nainville les Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit, D'Huisson Longueville, Guigneville s/Essonne, Orveau et Vayres s/Essonne ont accès au réseau de déchèterie du SIREDOM soit 14 déchèteries dont la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne et Vert le Grand sur le territoire de la CCVE (à terme, ce sont 17 déchèteries prévues).

DECHETERIE DE VERT LE GRAND

Route de Braseux 91810 Vert le Grand

Horaires :

Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

Hiver (15/10 au 31/03) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h

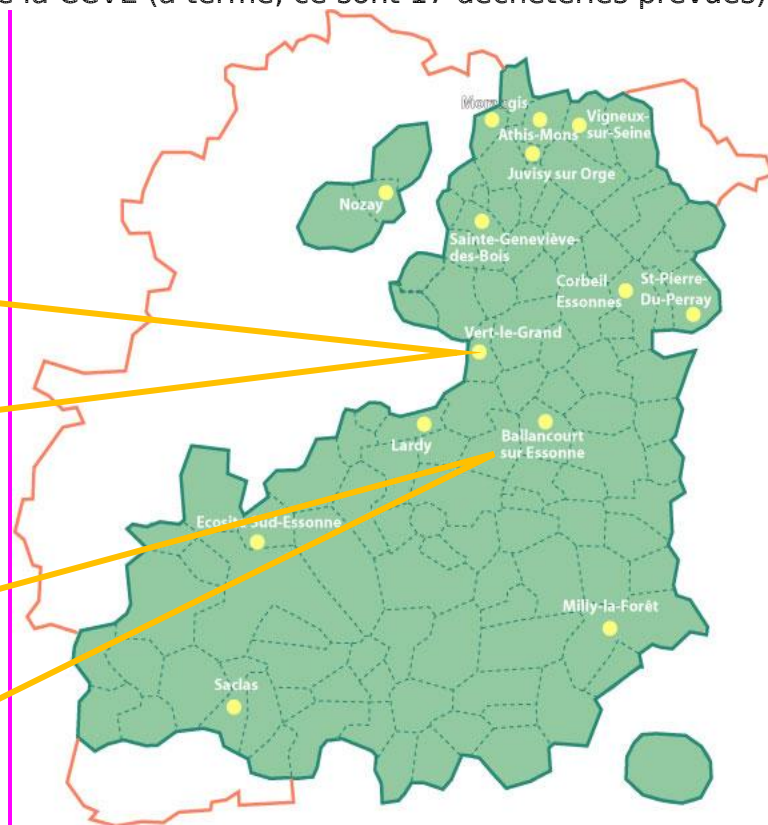
DECHETERIE DE BALLANCOURT

Lieu dit La Vallée 91610 Ballancourt

Horaires :

Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

Hiver (15/10 au 31/03) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h



Matériaux acceptés en déchèteries (liste non exhaustive)		
Dans les bennes	Dans les bornes	Dans le local
<p>Tout venant (gravats sales et mélangés) Cartons Inertes Déchets verts Métaux non ferreux Métaux ferreux Tout venant incinérable (meubles avec vitres, bois traités, chiffons souillés...)</p>	<p>Verre Bouteilles plastiques Emballages Huile de vidange + bidons Journaux magazines Textile</p>	<p>Acides, bases Bombes aérosols Bouteilles de gaz Chlorates, nitrates Consommables informatiques Extincteurs</p> <p>Graisses Huiles minérales Piles, batteries Pneus non montés Produits de laboratoires Produits électriques et électroniques Produits non identifiés Produits phytosanitaires Radiographies Solvants, peintures, vernis, colles Thermomètres à mercure Tubes néons</p>

Matériaux Refusés	
<p>Amiante, fibro-ciment (*) Boues de station d'épuration Cadavres d'animaux Carburant liquides Déchets anatomiques ou infectieux Déchets de centres médicaux ou d'activité de soins Egly: bouteilles de gaz Egly: tous les pneus Médicaments Moteurs de voiture Ordures Ménagères Pneus lourds et agricoles Produits radioactifs</p>	<p>(*) Amiante, fibro-ciment La déchèterie de Villeparisis route de Courty - 77270 - Villeparisis – tél 01 64 27 93 04 l'accepte gratuitement jusqu'à 100kg/foyer/an sous conditionnement filmé ou double sac poubelle Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h15 à 16h.</p>

Pour obtenir des renseignements concernant les déchèteries : Un numéro est à votre disposition : **0820 62 91 91** (0.12€/min) ou <http://www.siredom.com>



TONNAGES DECHETERIES DE LA CCVE 2014

FLUX DE DECHETS APPORTES		TONNAGES 2013*		FLUX DE DECHETS APPORTES	TONNAGES 2014***		
		Tonne	Kg/hab.		Tonne	Kg/hab.	
CCVE (sauf Leudeville)		56 576 hab.					
Inertes et gravats		2 807,59	49,63	Inertes et gravats	3 711,36	65,6	
Tout venant		6 619,22	117,0	Tout venant	3 445,29	60,9	
Déchets verts		3 942,90	69,7	Déchets verts	3 862,91	68,3	
Bois		1 197,23	21,16	Tout Venant valorisable (Janvier 2014)	1 276,15	22,6	
Ferrailles		210,69	3,72	Ferrailles	310,22	5,5	
Cartons		81,48	1,44	Cartons	105,65	1,9	
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)		114,49	2,02	DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	15,27	0,3	
-		-	-	Plâtres (Mars 2014)	221,47	3,9	
DEEE	GEM FROID	2,54	8,94	0,16	-	-	
	GEM HF	2,49					
	PAM	2,19					
	ECRAN	1,70					
Extincteurs (en unité)		46	-	Extincteurs (en unité)	1 184	-	
Bouteilles de gaz (en unité)		272	-	Bouteilles de gaz (en unité)			
Bouteilles autres (en unité)		157	-	Bouteilles autres (en unité)			218
TOTAL**		14 982,54	264,82		12 948,32	228,87	

*Les tonnages tiennent compte des 2 ajustements de 2013

**Sauf Extincteurs, bouteilles de gaz et autres Bouteilles

*** Données partielles : tonnages erronées - Mai 2015 : en cours de vérification et correction par le SIREDOM. Inclut Janv à Déc 2014 sans réajust 2nd sem 2014.

TONNAGES DECHETERIES DE LEUDEVILLE

⇒ Eléments 2014 en attente

2.6 Déchets assimilables aux ordures ménagères

- ★ L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de prise en charge des déchets non ménagers par les collectivités.
- ★ La loi du 13 juillet 1992 oblige les collectivités qui ne financent pas leur collecte par la REOM à mettre en place une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, mais assimilables aux ordures ménagères, depuis janvier 1993.

Aujourd'hui, ces déchets issus des déchets des communes et des activités économiques et tertiaires sont collectés par le service public de collecte des déchets (sauf exception). Le service est financé, depuis cette année, via la REOMi.

L'accès au réseau de déchèteries du SIREDOM pour les artisans, commerçants se fait grâce à une carte d'accès disponible auprès des chambres consulaires. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

Les déchets issus des activités professionnelles ou d'administrations sont difficilement quantifiables car ils ne sont pas identifiables au cours de la collecte. En effet, ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères étant donné leur nature assimilable à ces déchets. Quelques professionnels ont des contrats privés et ne bénéficient pas du service de collecte public, ils sont alors exonérés de la REOMi.

2.7 Point d'Apport Volontaire (Papier/Verre/Piles/Textiles)

Sur l'ensemble du territoire sont disposés plus d'une centaine de points d'apport volontaire (PAV) où les administrés peuvent y déposer : journaux/magazines, verre, vêtements, et piles. (Liste de ces points en annexe).

Point d'apport volontaire TEXTILE



Point d'apport volontaire VERRE



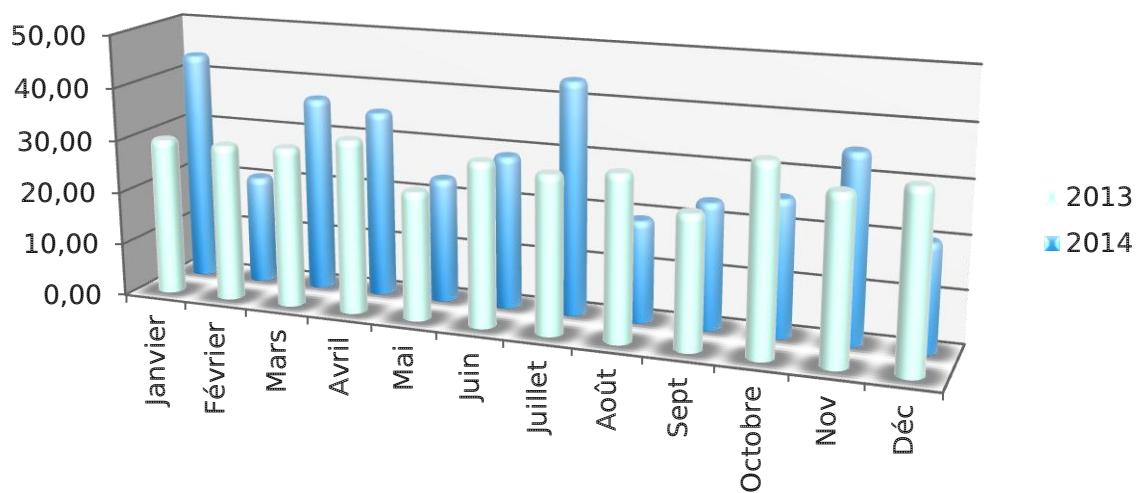
Point d'apport volontaire PAPIER



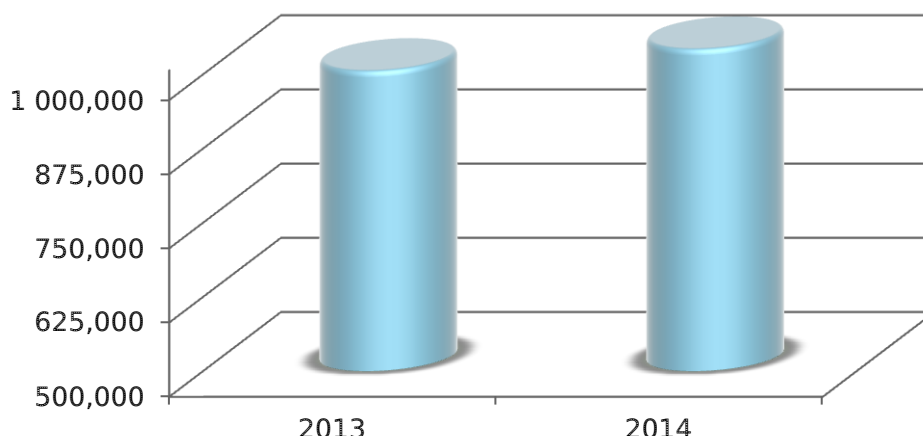
Point d'apport volontaire RECUP'PILES



Variation des tonnages Papier PAV



Variation des tonnages Verre PAV



Le tonnage en PAV Verre continue à augmenter d'année en année. La mise en place de la REOMI peut expliquer cette hausse. Mais également la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire sur le territoire permettant d'en faciliter l'accessibilité aux usagers.

Le Tonnage en PAV Papier est quant à lui en diminution par rapport à 2013 (-1,8 %).

Récup'piles

A savoir, les magasins et les grandes surfaces sont tenus de reprendre les piles (alcalines, salines, au lithium, en bâton ou en bouton) en mettant à disposition des points de collecte. Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

Depuis 2008, des panneaux d'affichage et d'informations faisant fonction également de récupérateurs de piles sont implantés sur le territoire de la CCVE. Ainsi, ils sont présents sur les communes de Ballancourt, de la Ferté Alais et Vert le Petit. En 2014, ce sont **373 Kg** de piles qui ont été collectées de **Janvier à décembre**. Soit **15,5% de plus** par rapport à 2013.

Ce sont :

qui ont été collectés en PAV en 2014

Soit :

1042,8 T de verre

Et

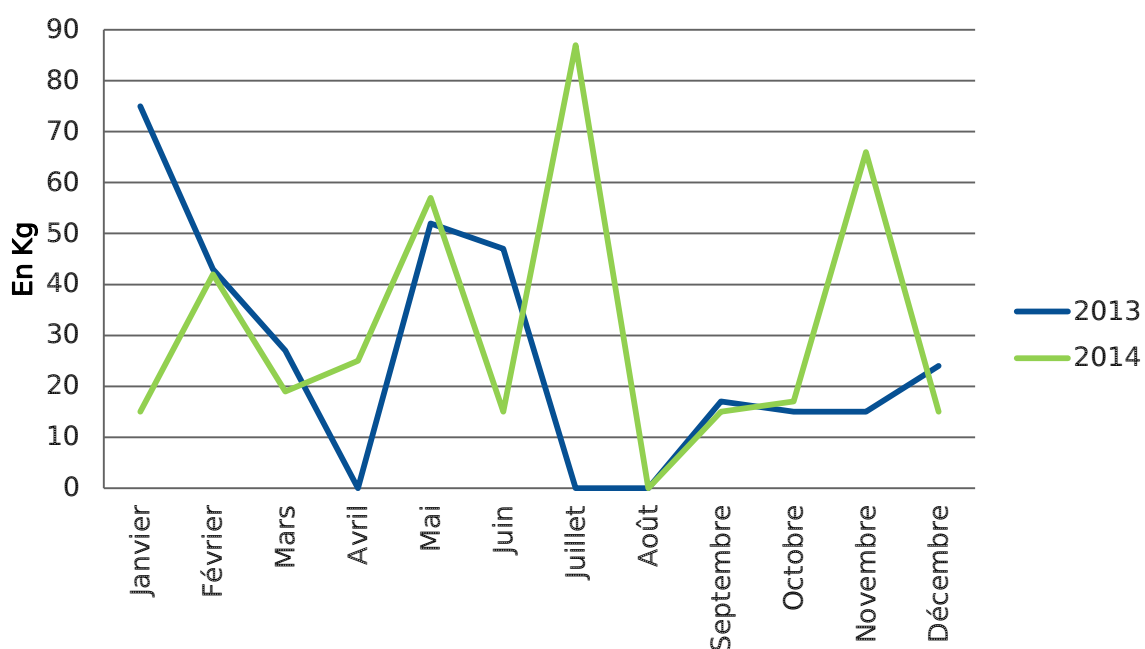
357,5 T de papier

18,7 kg/ hab de verre

Et

6,3 Kg/ hab de papier

Evolution des tonnages de Piles (Récup'piles)

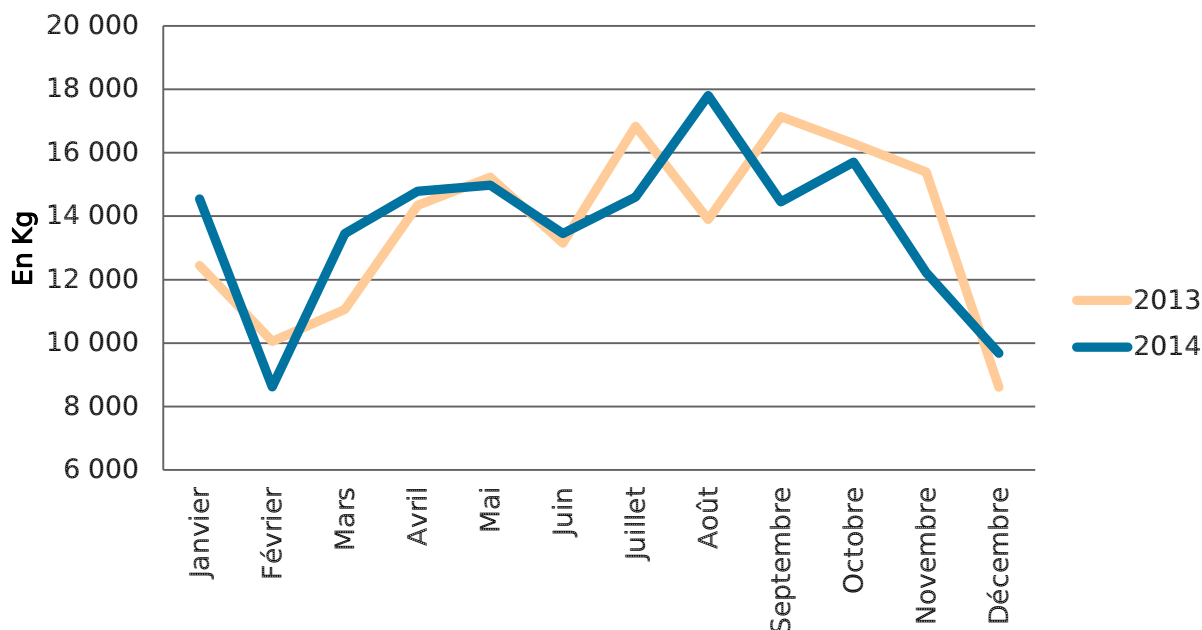


NB : Les tonnages à 0 correspondent soit à des fermetures de l'entreprise, soit les récupérateurs ne possèdent qu'un fond de piles (moins d'1 Kg)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
(En Kg)													
BALLANCOURT	65	20	27	-	28	15	-	-	7	5	5	12	184
LFA	10	20	0	-	19	17	-	-	5	5	5	5	86
VLP	0	3	0	-	5	15	-	-	5	5	5	7	45
TOTAL 2013	75	43	27	0	52	47	0	0	17	15	15	24	315
BALLANCOURT	5	22	8	5	43	5	44	-	5	7	44	5	193
LFA	5	10	5	5	9	5	23	-	5	6	5	5	83
VLP	5	10	6	15	5	5	20	-	5	4	17	5	97
TOTAL 2014	15	42	19	25	57	15	87	0	15	17	66	15	373

Textile

Evolution des tonnages de textile



NB : Inclus les tonnages ECOTEXTILE et LE RELAIS

En Kg	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
LE RELAIS	5 093	4 707	5 615	7 692	7 732	5 949	8 635	8 353	7 635	7 946	7 044	4 855	81 256
ECOTEXTILE	7 350	5 350	5 450	6 650	7 500	7 200	8 200	5 550	9 500	8 350	8 350	3 750	83 200
TOTAL 2013	12 443	10 057	11 065	14 342	15 232	13 149	16 835	13 903	17 135	16 296	15 394	8 605	164 456
LE RELAIS	7 193	4 917	5 905	6 390	6 574	5 155	7 708	8 303	7 157	7 454	5 599	4 238	76 593
ECOTEXTILE	7 350	3 700	7 550	8 400	8 400	8 300	6 900	9 500	7 300	8 250	6 620	5 440	87 710
TOTAL 2014	14 543	8 617	13 455	14 790	14 974	13 455	14 608	17 803	14 457	15 704	12 219	9 678	164 303

En 2014, ce sont **164,3 T** de vêtements qui ont été collectés dans les Points d'Apport Volontaire sur le territoire de la CCVE soit une baisse minime de **0,1 %** par rapport à 2013.

La CCVE a mis en place une collecte sélective des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie) grâce aux partenariats avec Le Relais et Éco textile.

2,9 kg/hab.

C'est le poids en Textiles collecté par habitant en 2013 et 2014
-Pour 1,7 kg/hab en 2012

2.8 Les dépôts sauvages

Malgré la mise en place de tous ces modes de collecte, les services constatent régulièrement la présence de dépôts de déchets divers et variés sur la voie publique, dans les bois, au bord des routes.... La CCVE fait évoluer ses modes de collecte en fonction des besoins des usagers. Malgré tout, des dépôts sauvages existent toujours. Rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et que les contrevenants risquent une amende de 135 à 1 500 euros (article R 632.1 du code pénal). Ces dépôts sauvages entraînent de surcroît une surcharge conséquente de travail pour l'ensemble des services communaux et communautaires. Aussi, la Communauté de Communes fait appel au sens moral et civique en rappelant régulièrement au respect de l'environnement et des règles existantes en matière de déchets.

Rappel, la CCVE apporte une aide financière aux communes pour la gestion de leurs dépôts sauvages (Cf : *délibération*)



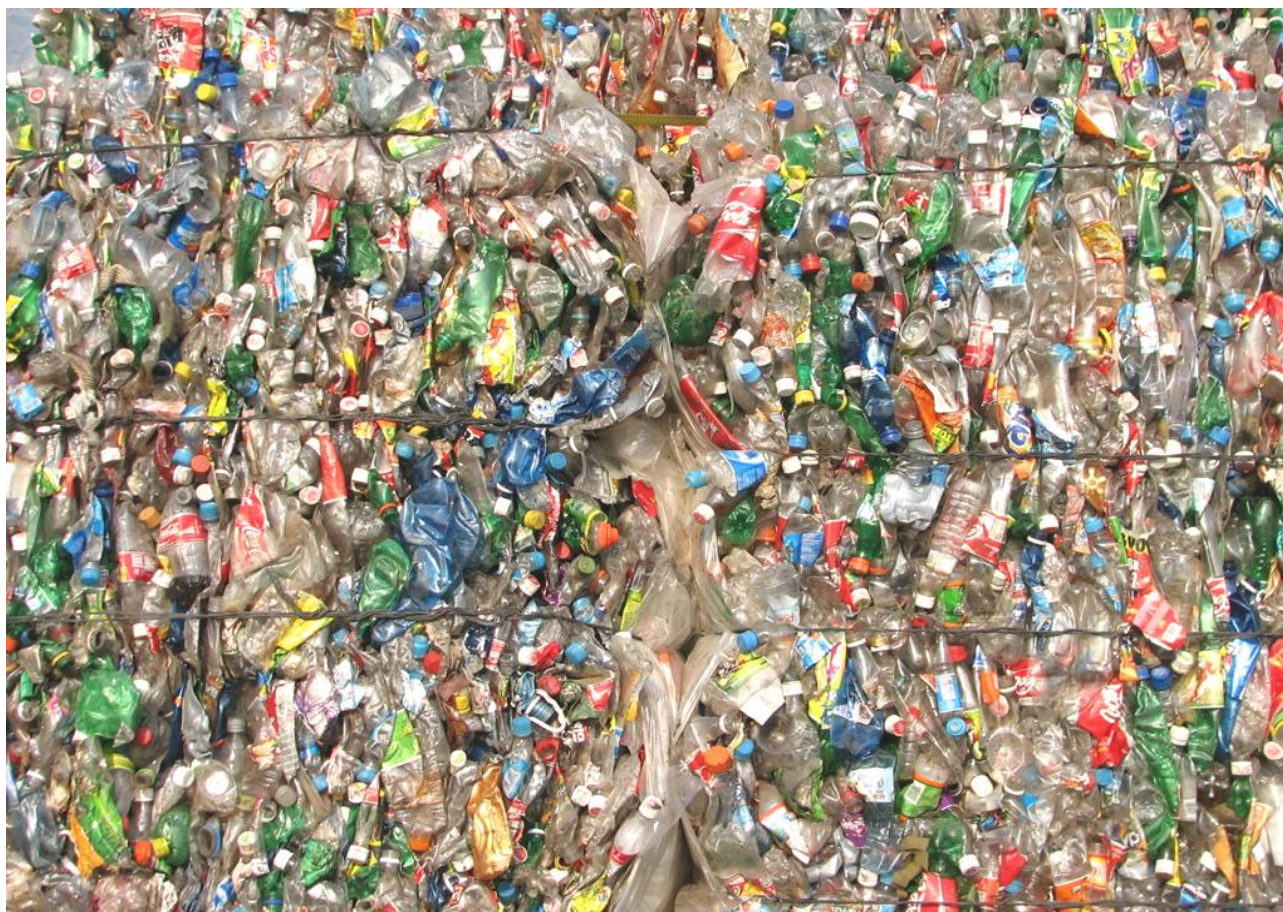
Photos prises sur le territoire de la CCVE en 2014



✓ Cette partie 2, a permis de présenter l'organisation générale du service public de collecte des déchets assurés par la CCVE dans le cadre de son marché et avec l'instauration de la REOMi.

✓ Pour de plus amples informations, il faut se reporter au Rapport d'Activité 2014 du SICTOM du Hurepoix pour la commune de Leudeville et pour la partie traitement, il faut se reporter au Rapport d'activité 2014 du SIREDOM.





3- Les indicateurs financiers



Cout du service Public de collecte des déchets

Cette troisième partie a pour objectif de présenter les dépenses du service.

3.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2014

A noter : le nouveau marché de collecte est constitué de 5 lots dont les dates de prises d'effet et les durées varient (cf tableau ci-dessous) :

	Désignation	Date effet	Durée
LOT 1	Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux	01/08/2014	6 ans
LOT 2	Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	01/01/2015	3 ans
LOT 3	Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	01/08/2014	6 ans
LOT 4	Fourniture, livraison et vidage de bennes	01/08/2014	3 ans
LOT 5	Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	01/08/2014	6 ans

COUT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Nouveau marché (à compter du 01/08/2014)

Le marché de collecte **Prix forfaitaires F** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service par type de déchets : amortissement des camions, frais de structure et de locaux, frais d'encadrement et de secrétariat, assurances, impôts, garage, etc.

LOT 1 Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux	Montant annuel 2014 (indice révision Mois 0 = 1)
Prix forfaitaires	TTC
F_{OM}	1 315 319,50 €
F_{BIFLUX}	828 279,10 €
F_{VERRE PAP}	100 282,60 €
F_{DV}	224 821,30 €
TOTAL	2 468 702,50 € *

* Sur 5 mois avec coefficient de révision des tarifs inclus, le coût réellement payé s'élève à 1 018 422,09 €.

Ancien marché (jusqu'au 30/07/2014)

Le marché de collecte **Prix forfaitaires F** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service par type de déchets : amortissement des camions, frais de structure et de locaux, frais d'encadrement et de secrétariat, assurances, impôts, garage, etc.

Montant annuel 2014 (indice révision Mois 0 = 1,0912)	
Prix forfaitaires	TTC
F_{DEEE}	5 217,93 €
F_{ENC}	93 955,48 €
F_{PAV JRM}	21 663,35 €
F_{VERRE PAP}	83 775,32 €
F_{BIFLUX}	774 914,99 €
F_{OM}*	1 355 881,44 €
F_{DV}	251 478,91 €
TOTAL	2 586 887,43 € **

* Le forfait OM définitif intègre une éventuelle remise qui fait l'objet d'un décompte en fin d'année suivant le tonnage annuel d'ordures ménagères réellement collecté (sur la base des pesées sur le centre de traitement du SIREDOM). En 2014, l'avoir s'élève à 77 800 €

** Sur 7 mois avec coefficient de révision des tarifs, le coût réellement payé s'élève à 1 533 833,93 €.

COMMUNES EN SYNDICAT DE COLLECTE

LEUDEVILLE – 1 393 hab.	
PARTICIPATION TOTALE AU SICTOM DE L'HUREPOIX soit COLLECTE et TRAITEMENT DES DECHETS	Montant des dépenses 2014 (€ TTC)
	135 880,84€ Soit 97,54 €/hab.

AUTRES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT 2014

Entreprises	Type de contrat	Montant Mandaté en 2014 € TTC
SEMAER Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	LOT 2 à bons de commande	86 055,85 €
SEMAER Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux <i>(du 01/08 au 31/12/2014 - jusqu'au 30/07 été inclus dans le marché)</i>	LOT 3 Prix forfaitaires	8 785,36 €
SEMAER Fourniture, livraison et vidage de bennes	LOT 4 à bons de commande	22 494,63 €
ESD Collecte des encombrants et DEEE sur RDV <i>(du 01/08 au 31/12/2014 - jusqu'au 30/07 été inclus dans le marché)</i>	LOT 5 Prix forfaitaires	21 396,30 €
SEMAER Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux → Marché référencé CCVE 2013-12	Marché à bons de commande	61 256,29 €
STRF Travaux d'enfouissement pour conteneurs à enterrer → Marché référencé CCVE 2013-18	LOT 1 Marché à bons de commande	19 186,56 €
CONTENUR Fourniture, livraison et mise en place des conteneurs enterrés → Marché référencé CCVE 2013-18	LOT 2 Marché à bons de commande	25 756,80 €
DOCAPOST Impression, mise sous pli, envoi factures TIP + affranchissement → Marché référencé CCVE 2013-19	Marché à bons de commande	18 959,15 €
STYX Application web REOMI → Marché référencé CCVE 2012-07	Marché à procédure adaptée	9 742 €
SULO Puces → Marché référencé CCVE 2012-08	Marché à bons de commande	6 120 €
ECOGESTE Module internet de prévention des déchets et annuaires du réemploi	Abonnement	5 656,20 €
Garage CARTIER / Garage de la gare / FONTENAY AUTO Contrôle technique - Réparation véhicules de services	Selon devis	2 696,98 €
WILLAUME EGRET Carnets à souche, adhésif erreur tri, impression, reproduction, autocollants	Selon devis	2 434,80 €

PLASTIC OMNIUM Fourniture et retrait PAV	Selon devis	1 802,21 €
Journal OFFICIEL Publicité marché	Selon devis	1 080 €
UGAP Matériel secrétariat OM	Selon devis	848,38 €
7URG Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur (<i>fact 1^{er} sem</i>)	Selon devis	680,40 €
AB2J DISTRIB Distribution calendrier collecte 2013	Selon devis	658,68 €
AMC SARL Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur (<i>fact 2nd sem</i>)	Selon devis	504 €

3.2 Les principales dépenses pour le traitement des déchets en 2014

	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2014 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2014 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2014 (€ TTC/hab)
CCVE (sauf Leudeville) – 56 576 hab.					
SIREDOM	Traitement des déchets	16 364 T	1 884 372,94 €	2 369 536,7€**	41,88 €**
	Déchèterie	12 948,32 T + 1184 Extincteurs / bouteilles de gaz + 218 autres bouteilles *	485 163,76 €**		

*Données partielles : manque Août 2014 et facture de réajustement 2nd sem 2014

** Données partielles : factures mandatées en 2014. Cela inclut dec 2013 + réajust 2nd sem 2013/ janv, fevr, mar, mai, juin 2014

En 2014, on observe une augmentation du nombre d'extincteurs et de bouteilles de gaz déposés en déchèterie (2 473%).

Pour information : En 2014, le coût du service traitement des déchets hors déchèterie est de **33 €** en moyenne par habitant (idem à 2013).

En 2012, ce coût s'élevait à **36,32 €** en moyenne.

On observe donc une baisse d'environ **9,1 %** en un an du coût du service traitement des déchets hors déchèterie par habitant.

COUT DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LEUDEVILLE

Syndicat de traitement des déchets	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2014 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2014 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2014 (€ TTC/hab)
LEUDEVILLE – 1 393 hab.					
SITREVA	Traitement des déchets				
	Déchèterie				

⇒ **Eléments 2014 en attente**

3.3 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives

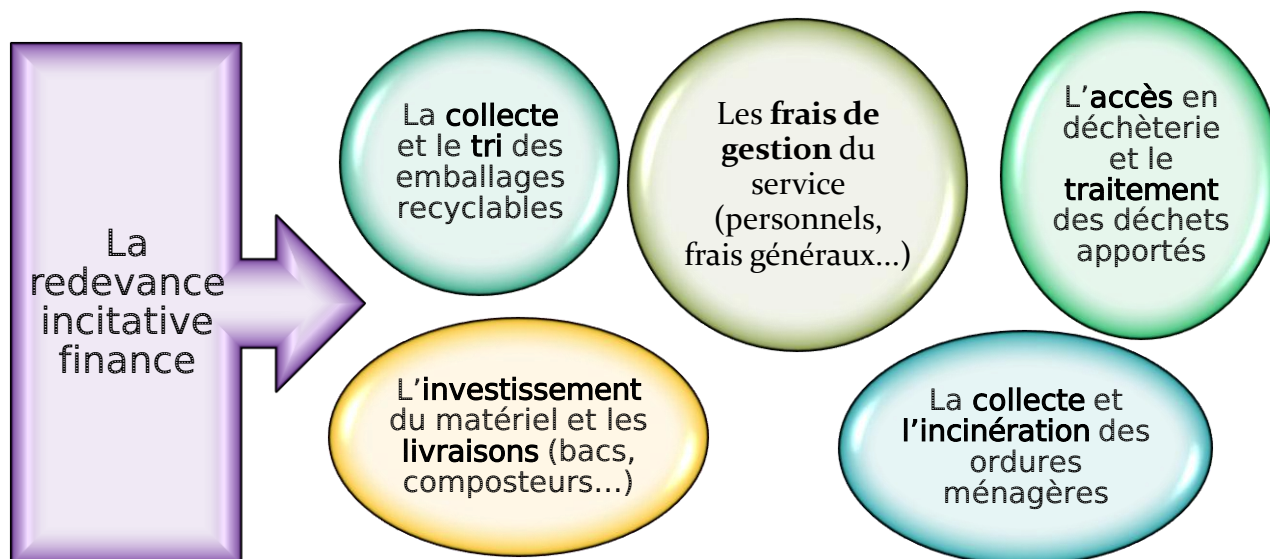
La Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite Incitative (REOMi). Elle se distingue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en incitant chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets.

Voici les principaux points qui différencient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

REOMI	TEOM
Le mode de calcul	
Selon le service rendu à l'utilisateur	Selon la valeur foncière du local
Le redevable	
L'utilisateur du service	Le propriétaire du local
La facturation	
Par la collectivité	Par le Trésor Public
L'incitation à la réduction des déchets	
Importante responsabilisation de l'utilisateur	Peu responsabilisant pour l'utilisateur
La protection de l'environnement	
Effet positif lié à la diminution des déchets	Sans effet positif

Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué les années précédentes pour les communes de la CCVE, était basé sur la valeur locative du logement (superficie et ancienneté du logement, situation géographique....). Ce montant, n'avait donc aucun lien avec la production de déchets du foyer. La REOMi elle, est calculée en répartissant directement l'exacte totalité des coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers entre tous les redevables.

La REOMi a l'avantage de faire contribuer les usagers du service. De surcroît, elle engendre une meilleure transparence dans l'exploitation du service.



3.4 Tarification 2014 de la REOMi

La grille des tarifs de la REOMi applicable au 1^{er} janvier 2014, a été adoptée par le Conseil Communautaire du 16/12/2014.

Les tarifs appliqués sur chaque commune sont fonction du service assuré. Selon la commune de résidence, le service assuré peut varier.

Tarifs PARTICULIERS et ADMINISTRATIONS

LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	51,3 €	0,14055 €	56,7 €	0,15534 €
140	59,4 €	0,16274 €	65,7 €	0,18000 €
240	100,8 €	0,27616 €	111,6 €	0,30575 €
340	144,0 €	0,39452 €	159,3 €	0,43644 €
360	152,1 €	0,41671 €	169,2 €	0,46356 €
660	279,0 €	0,76438 €	309,6 €	0,84822 €
770	0,0 €	0,00000 €	360,9 €	0,98877 €

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	2,05 €	1,03 €
140 *	2,38 €	1,21 €
240	4,09 €	2,09 €
340 *	5,79 €	2,93 €
360	6,14 €	3,09 €
660	11,24 €	5,70 €
770 *	13,11 €	- €

*Ces litrages ne sont plus distribués

Tarifs PROFESSIONNELS

LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	51 €	0,14055 €	57 €	0,15534 €
140	69 €	0,18904 €	77 €	0,21096 €
240	139 €	0,38082 €	154 €	0,42192 €
340	213 €	0,58356 €	237 €	0,64932 €
360	251 €	0,68767 €	278 €	0,76164 €
660	614 €	1,68219 €	681 €	1,86575 €
770	806 €	2,20822 €	893 €	2,44658 €

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	1,73 €	1,03 €
140	2,01 €	1,21 €
240	3,97 €	2,09 €
340	6,08 €	2,93 €
360	7,15 €	3,09 €
660	17,47 €	5,70 €
770	22,93 €	0,00 €

**SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ASSURES
SUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**

Service 1	Service 2
Auvernaux Baulne Ballancourt sur Essonne Cerny D'Huisson Longueville Echarcon Fontenay le Vicomte	Guigneville sur Essonne Itteville La Ferté Alais Orveau Nainville les Roches Vert le Petit Vayres sur Essonne Chevannes
Champcueil Mennecy Ormoy Saint Vrain Vert le Grand	
Collectes OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Bornes apport volontaire Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants : sur RDV	Collectes OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Porte à Porte +Bornes Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants : sur RDV

➤ Autres tarifications identiques pour tous les usagers:

Tarifications des sacs et des RDV encombrants et DEEE

Sac(s) spécifique(s) estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
Ordures Ménagères – 50 L	0,68 €
Ordures Ménagères – 100 L	1,36 €
Emballages/Papier – 50 L	0,36 €
Emballages/Papier – 100 L	0,72 €

Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
100 L	1 €

Rendez-vous pour la collecte des Encombrants	Tarifs par RDV
Habitat individuel	10,30 €
Collectif (au moins 10 logements)	103,02 €

03.5 Les dépenses et les recettes de fonctionnement et investissement pour l'année 2014 apparaissant sur le compte administratif de la CCVE

Extrait du compte administratif (adopté le 26 mars 2015) avec les rattachements de charges de 2014 sur l'exercice 2015.

Les tableaux des paragraphes précédents 3.1 et 3.2 sont ajustés en fonction des factures réelles.

FONCTIONNEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2014 DES DEPENSES ET RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT
 (COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Montant	Montant
			2012	2013	2014
11		Charges à caractère général c.à.d:	2 908 136,48 €	2 921 052,14 €	2 973 361,95 €
DEPENSES		<i>Autres charges</i>			
	6063	<i>Sacs biodégradables et plastiques</i>			
	611	<i>Contrats de collectes</i>			
	6156	<i>Maintenance</i>			
	6287	<i>Atténuation de produits</i>			
12		Charges de personnel	173 012,21€	194 291,51€	183 084,75 €
65		Autres charges de gestion courante (inclus charges SIREDOM)	3 262 400,47€	3 427 835,92€	2 864 897,93€
66		Charges financières	4 291,76€	455,37€	1 647,43€
67		Charges exceptionnelles			46 849,86 €
68		Charges financières			20 000,00 €
Total dépenses réelles			6 347 840,92€	6 789 551,12€	6 089 841,92€
Dépenses d'ordre			129 476,92€	136 572,79€	147 904,56€
TOTAL GENERAL			6 477 317,84€	6 926 123,91€	6 237 746,48€

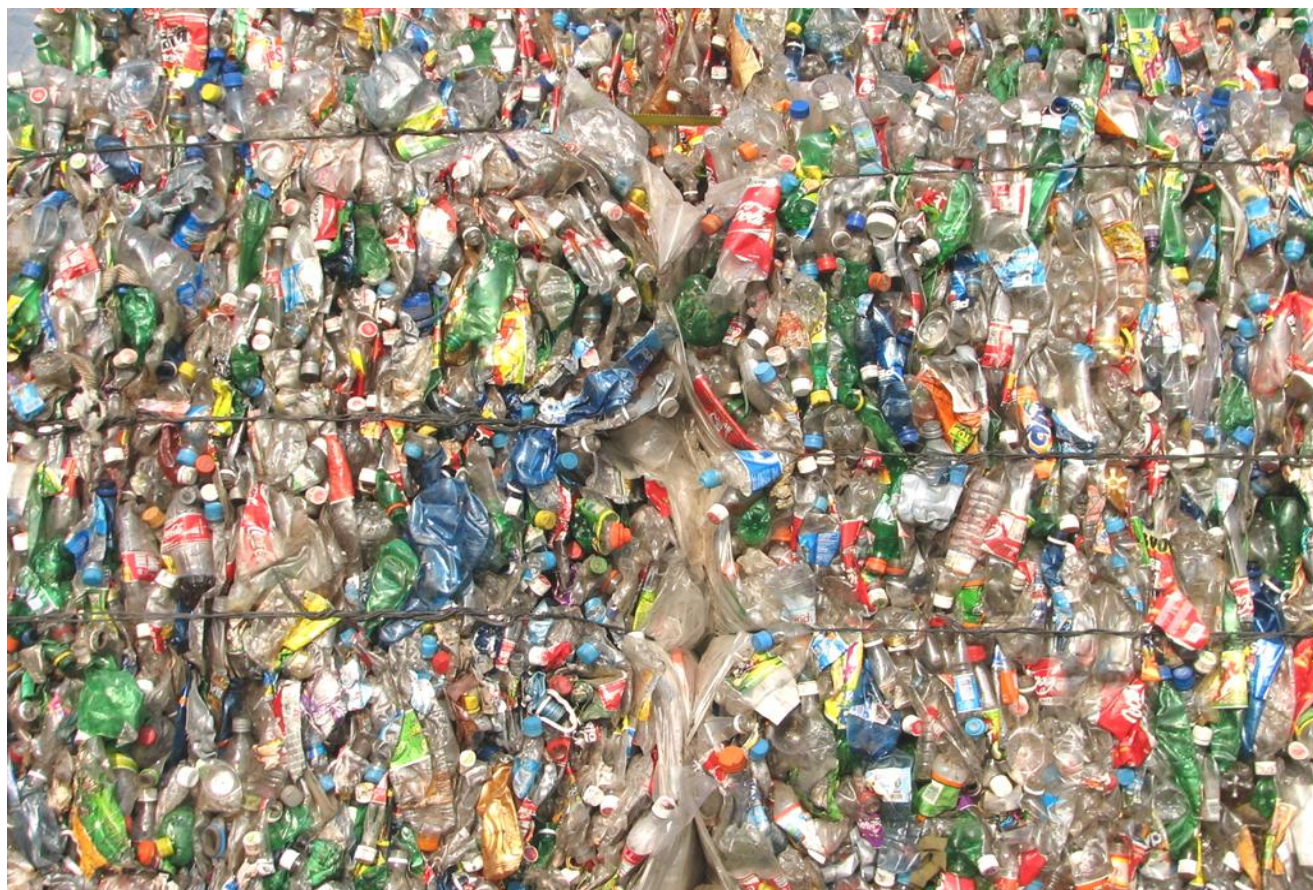
RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014
13		Atténuation de charges	2 050,14€	8 525,73€	7 277,43€
70		Autres recettes de fonctionnement	1 082,32€	2 672,39€	- €
74		Dotations et participations perçues	500 000€	375 000€	250 000€
75		Autres produits de la gestion courante	6 596 950,97€	6 105 190,68€	6 022 734,71 €
RECETTES		<i>REOMI</i>			
		<i>Recettes de valorisation (Eco-emballage et Eco-Folio)</i>			
		<i>Réajustements SIREDOM</i>			
		<i>Remboursement locations de bennes</i>			
		<i>Subvention d'équilibre</i>			
77		Produits exceptionnels			237 445,73€
Total recettes réelles			7 100 083,43€	6 725 698,94€	6 517 457,87€
Recettes d'ordre			0€	3 010,07€	3 010,07€
TOTAL GENERAL			7 100 083,43€	6 728 709,01€	6 520 467,94€

INVESTISSEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2014 DES DEPENSES ET RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT
 COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

		DEPENSES					
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16	Dette		9 737,69 €	9 737,69 €	9 737,69 €
			1641	Emprunts en euros	9 737,69 €	9 737,69 €	
		20	Logiciels		4 131,07 €	24 370€	6 610,90€
		21	Acquisitions		197 906,6€	132 906,04€	145 098,54€
		Total dépenses réelles			211 775,36€	167 013,73€	161 447,13€
		Dépenses d'ordre			0 €	3 010,07€	3 010,07€
		TOTAL GENERAL			211 775,36€	170 023,80€	164 457,20€
		RECETTES					
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014
INVESTISSEMENT	RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves		16 593,89€	28 424,26€	25 743,56€
		106	Réserves		0€	57 327,39€	26 931,51€
		21	Immobilisations corporelles		524,16€	-€	-€
		Total recettes réelles			17 118,05€	85 751,65€	52 675,07€
		40	Ecritures d'ordres		129 476,92€	136 572,79€	147 904,56€
		TOTAL GENERAL			146 594,97€*	222 324,44€	200 579,63€



4- Les mesures de prévention



Cette quatrième partie a pour objectif de présenter les mesures prises pour prévenir la production des déchets des ménages, sensibiliser et informer les habitants.

4.1 Communication Préventive

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE - En Janvier 2014 :



Val d'ESSONNE infos Réduisons, triions, gérons nos déchets

Il y a plastique et plastique !...



Comme vous l'avez déjà lu dans différents articles rappelant les consignes de tri, la matière plastique ne se recycle pas automatiquement.

Il existe plusieurs variétés de plastiques, certaines sont recyclables, d'autres ne le sont pas. Visuellement, nous pouvons facilement y perdre notre latin.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons régulièrement à respecter "la règle BBF" ! Celle qui consiste à ne mettre dans le bac Biflux que les Bouteilles, les Bidons et les Flacons.

Mais certains lecteurs ont souhaité aller un peu plus loin et nous ont demandé plus de précisions.

Quelles sont les différents plastiques pour nos emballages ?

PET OU PETE =
Polyéthylène Téréphtalate.
Il peut être transparent, ou teinté. Il sert pour les sodas, les boissons aux fruits et les eaux minérales.
Le PET est broyé puis fondu, et transformé en fibres. Il permet de rembourrer les anoraks, peluches, etc.

PEHD OU HDPE =
Polyéthylène haute densité.
C'est un matériau souvent opaque, utilisé pour réaliser les emballages de produits ménagers, (détergents, lessives etc...), de liquides alimentaires (soupes, bouteilles de lait) ou bien des produits de toilettes (shampooing, gel douche...).

Le PEHD est broyé et transformé en granules. Ils sont fondus et servent à la fabrication de tubes, de flacons non alimentaires, et ... de bacs de collecte de déchets ménagers.

PP = Polypropylène.
Il est présent essentiellement, dans tous les objets plus légers comme la vaisselle jetable, des récipients alimentaires réutilisables ou non, les pots de yaourt ou de crème, etc.
De faible densité, il n'est pas rentable au recyclage.

Réduisons, triions, gérons nos déchets

Cherchez le triangle fléché...et décidez le !..

Comme vous le constatez, les symboles ci-contre, que vous trouverez sur les emballages, sont composés de trois éléments : un triangle fléché, des lettres et un chiffre. Mais que signifient-ils ?

Le triangle fleche vous indique que l'emballage sur lequel il est apposé est en matière plastique. Mais rien de plus en matière de recyclage !

Le chiffre qui apparait est beaucoup plus indicatif sur le recyclage. Il représente le niveau de recyclage possible. En France, seuls les plastiques de niveau 1 et 2 sont recyclables par les particuliers et doivent donc être jetés dans le bac Biflux. Si un autre chiffre apparait sur le triangle fleché, cela signifie que le plastique ne pourra pas être recyclé en France et le déchet doit être jeté dans la poubelle Ordures Ménagères. *(Il y a bien sûr une exception... : les bouchons de bouteilles sont de niveau 5 mais peuvent être recyclés via une filière particulière).*

La ou les lettre(s) identifient le plastique dont est composé l'emballage. Elles sont beaucoup moins parlantes pour les particuliers, mais pour votre information, voici les principaux sigles et leurs significations. Les noms devraient, à eux-seuls, vous donner envie d'éviter ces emballages...

- PET ou PETE = Polyéthylène Téréphtalate = Recyclable
- PE-HD = Polyéthylène haute densité = Recyclable
- V = PVC = Non Recyclable
- PE-LD = Polyéthylène basse densité = Non recyclable
- PP = Polypropylène = Non recyclable (sauf les bouchons PP des emballages qui sont recyclables)
- PS = Polystyrène = Non Recyclable
- OTHER = Polycarbonate = Non recyclable

à savoir !

Tous les emballages de la restauration rapide comme des pizzas que vous vous faites livrés, ou bien les emballages type "hamburger" ou "kebab" ne peuvent pas être recyclés.

Pourquoi certains plastiques ne sont-ils pas recyclables ?

La réponse tient en deux mots : technique et rentabilité.


Même si durant les 20 dernières années, beaucoup de progrès ont été faits dans ce domaine, il existe aujourd'hui des matières plastiques qu'on ne sait pas encore recycler. Pour autant la recherche est constante. Les techniques de recyclage évoluent, et des tests sont réalisés sur certaines régions, pour recycler ces plastiques trop nombreux dans nos poubelles.

Pour d'autres emballages, c'est la rentabilité du recyclage qui n'est pas suffisante pour être mise en œuvre par les entreprises d'élimination des déchets. Les sacs et films plastiques, les pots de yaourts ou de crème ou encore les barquettes vont dans la poubelle verte ! Ils sont en effet trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière plastique pour que le recyclage soit rentable.



Réseau des déchèteries du SIREDOM, à chacun sa carte

Tous les habitants et toutes les entreprises ont accès à l'ensemble des déchèteries que le SIREDOM gère en Essonne. Tout le monde a droit à cet accès, mais à chacun sa carte :

 **La carte verte** permet aux particuliers d'accéder aux déchèteries sans facturation supplémentaire. La carte verte est délivrée en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La carte verte donne le droit à une utilisation domestique et non professionnelle des déchèteries. A partir du 1er janvier 2013, le règlement des déchèteries du SIREDOM, consultable sur le site internet du SIREDOM au lien suivant : <http://www.siredom.com/> rubrique réseau déchèterie, disposera que les dépôts des particuliers sont limités à 10 tonnes par foyer et par an. Au-delà, il serait considéré qu'il ne s'agit plus d'une utilisation domestique des déchèteries et les dépôts pourront être facturés. En cas de perte de

votre carte, ou si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler auprès de votre Mairie !..



La carte jaune est à retirer pour :

- les entreprises artisanales à la Chambre des Métiers de l'Essonne (☎ 01.69.47.54.28.)
- les entreprises commerciales industrielles à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (☎ 01.60.79.91.90.)
- les entreprises agricoles à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France (☎ 01.39.23.42.40.)

Les tonnages de déchets déposés en déchèterie par les professionnels ne sont pas limités. Ils sont facturés au détenteur de la carte professionnelle au tarif en vigueur dans le règlement du SIREDOM.

La seconde facture 2012 REOMi est en cours d'acheminement



Grâce au nouveau logiciel de facturation de la CCVE, au nouveau site pour les usagers et au site "TIPI" A partir de janvier 2013, vous pourrez payer vos factures par Internet !

En juin dernier, vous avez reçu la facture de la REOMi N°1 pour la période du 1er janvier 2012 au 30 avril 2012 soit 4 mois.

La facture de la REOMi N°2 pour la **période du 1er mai 2012 au 31 décembre 2012, soit 8 mois**, est en cours d'acheminement. Toutes les factures doivent être expédiées durant la seconde quinzaine du mois de janvier.

Les services facturés sont ceux qui ont été rendus aux usagers en 2012. Les tarifs qui s'appliquent sont donc ceux de 2012, les mêmes tarifs qui ont été appliqués pour votre première facture.

RAPPEL IMPORTANT :

Si vous payez par chèque ou RIB, l'**ORIGINAL** du **TIP** (Titre Interbancaire de Paiement) doit **OBLIGATOIREMENT** être joint à votre règlement.

Un "Non" événement... bien énervant !



Ça ne va rien changer à votre vie. Ça n'a rien de dramatique. Mais il y en a un peu assez tout de même !

Le 4 janvier 2012, le Tribunal Administratif de Versailles informait la CCVE par courrier d'un recours du Préfet de l'Essonne demandant l'annulation du marché de collecte des ordures ménagères de la CCVE. Une démarche préfectorale étonnante. La CCVE a en effet pris "quelques" précautions pour l'élaboration de ce marché, car ce secteur est extrêmement concurrentiel et la jurisprudence regorge de cas d'annulations de marchés de collecte.

En premier lieu, au-delà des réunions techniques des services pour construire le cahier des charges de ce marché, pas moins de 5 réunions ont mobilisé les élus sur ce dossier. Un choix a été arrêté, celui de ne pas allotir. Allotir : terme juridique qui signifie faire des lots. C'est la règle qui s'applique d'ordinaire. Lorsqu'on construit un bâtiment par exemple, on constitue un lot maçonnerie, un lot charpente, un lot électricité etc. Différentes entreprises, et non pas une seule, contribuent ainsi à la construction. En l'espèce c'est simple et ça n'a aucune incidence financière car les différentes entreprises ne font pas le même métier.

En matière de collecte, c'est plus difficile. Comment allotir ? Faire des lots par rue, par commune, ou les déchets ménagers à l'un et le biflux à l'autre ?... Il est évident que plus l'entreprise assure une large collecte, et plus elle amortit son matériel et ses salariés. Le prix à la tonne de déchets collectés diminue d'autant. Dans le cas où un marché à lots serait économiquement très défavorable à la collectivité, et donc au contribuable, la loi prévoit la possibilité d'y déroger.

Ce choix économique, de bon sens, a été présenté aux services préfectoraux. La procédure étant lourde et complexe, le marché a en effet été soumis aux services de l'Etat, pour avis et conseils, avant d'être lancé. Il n'a été fait que quelques observations qui ont été immédiatement prises en compte et intégrées au marché avant de le publier, de l'instruire et de l'attribuer à la société SEMAER sise à Vert-le-Grand.

Quelle surprise donc de voir le Préfet demander l'annulation pure et simple de ce marché qui avait été examiné par ses collaborateurs !

Quelle surprise encore de lire que le Préfet attaquait le marché de la CCVE sur pas moins de 6 points différents :

1. Caractère prétendument imprécis des variantes autorisées,
2. Caractère prétendument imprécis de la nature et de l'étendue des besoins,
3. Non validité des critères d'appréciation des offres,
4. Infraction à l'interdiction de négocier avec les candidats le contenu de leurs offres,
5. Absence d'autorisation de signer le marché.

Ces cinq griefs ont été balayés d'un trait de plume par le Juge Administratif. Mais le 18 novembre dernier le Tribunal a cependant prononcé la résiliation (et non l'annulation sollicitée par le Préfet) de notre marché de collecte. C'est en se basant sur le 6^{ème} grief invoqué par le Préfet, que le juge a rendu sa décision, à savoir, l'absence de lots comme expliqué plus haut. Pourtant, dans ses conclusions écrites, le rapporteur public stipule bien que le choix économique arrêté par la CCVE pour ce marché est le bon et qu'il a permis des économies d'échelle. En fait, pour être à 100% irréprochables, il aurait fallu créer un lot... "collecte des points d'apport volontaire papier et collecte des encombrants" !

Surprise toujours qu'on ait cette exigence avec la CCVE alors que nombre d'autres collectivités, notamment essonniennes, pratiquent de cette façon sans que leurs marchés aient été déférés au Tribunal Administratif.

Surprise enfin que le Tribunal ait rendu une décision rapide. Oui, cela peut vous paraître fou, mais moins de deux ans dans un dossier de ce type, c'est très inhabituel et très rapide. Pour la petite histoire, et pour que vous compreniez notre agacement... la partie du marché qu'on reproche à la CCVE de ne pas avoir allotie représente 5% du volume total du marché !... La CCVE respecte profondément la magistrature et son indépendance. Mais c'est si peu significatif, que la CCVE n'exclut pas de faire appel de ce jugement.

L'essentiel est que pour vous ça ne change rien. La CCVE a 8 mois pour préparer éventuellement un nouveau marché et les déchets continueront à être collectés ! Mais admettez que, jusqu'à présent, on n'a pas "beaucoup de chance" sur ce dossier !...

Réduisons, trions, gérons nos déchets

Avez-vous bien reçu votre calendrier de collecte 2014 ?

Ce devrait être le cas, puisqu'un calendrier a été déposé dans chaque boîte aux lettres accessible du territoire, avant Noël.

Si pour une raison quelconque cela n'a malheureusement pas été le cas pour vous, ou si vous venez d'aménager en Val d'Essonne, ne vous inquiétez pas !

Vous pouvez télécharger le calendrier de collecte de votre commune sur le site internet environnement de la CCVE :

www.valdessonne-environnement.com
rubrique "publications".

Si vous venez nous rendre visite en nos bureaux, nous aurons également plaisir à vous en remettre un exemplaire.



Les bons comptes font les bons amis ! Pour éviter des problèmes, que je sois usager locataire ou propriétaire, je préviens la CCVE lorsque je déménage. Cela m'évitera des complications et de risquer de payer pour le locataire ou propriétaire arrivé dans mon ancien logement...



On vous l'avait bien dit... Les nouvelles cartes des déchèteries du SIREDOM sont en service.

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, l'inscription au SIREDOM est simple.

Il vous suffit de prendre vos références (appeler l'indiqués sur votre facture) pour créer votre compte personnel. Afin de vous aider, vous pouvez retrouver la procédure d'inscription sur la page d'accueil de notre site www.valdessonne-environnement.com.

Une fois votre compte créé vous pouvez :

- Télécharger et imprimer vos factures.
- Vérifier les numéros des puces des badges mis à votre disposition.
- Contrôler vos heures lectures.

Rappel important du SIREDOM, gestionnaire des déchèteries

Dans un contexte de forte augmentation des flux et des volumes de déchets, le SIREDOM a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'accès aux déchèteries. Le nouveau dispositif technique, moderne mis en œuvre par le SIREDOM est mieux adapté au fonctionnement des déchèteries. Il facilite leur gestion en contrôlant l'accès de façon plus efficace et assure une meilleure traçabilité des déchets tout en sécurisant le processus de production de déchets d'activités économiques. En lien avec les progrès en termes de contrôle d'accès, le nouveau système renforcera sur le rôle de conseil et d'aide aux usagers.

Cette évolution technique impose au SIREDOM la mise en circulation de nouvelles cartes d'accès aux déchèteries. Concrètement :

- Pour les habitants du Val d'Essonne, les nouveaux badges sont à retirer auprès de votre Mairie. Votre nouveau badge sera actif qu'environ deux heures après son retrait en Mairie.
- Vous pouvez obtenir votre badge dans votre Mairie jusqu'au 31/12/2013 sur présentation d'un justificatif de domicile de votre pièce d'identité et de votre ancienne carte d'accès.
- À compter du 1^{er} janvier 2014, les badges actuellement en service ne vous permettront plus d'accéder aux déchèteries du SIREDOM.
- Pour les entreprises, l'échange de badge devra être effectué auprès de leurs Chambres consulaires.

13 Val d'ESSONNE infos n°28 - septembre 2013

Et de fait, même si le SIREDOM a laissé un délai de grâce aux retardataires, votre ancienne carte ne vous permet plus d'accéder à votre déchèterie habituelle car elle a probablement été désactivée par le SIREDOM qui gère les déchèteries.

Mais il n'est pas encore trop tard. Vous pouvez, bien entendu, vous rendre dans votre Mairie pour obtenir une nouvelle carte.

Pour qu'elle vous soit remise, vous devrez présenter :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile.

Les artisans, commerçants et entreprises sont invités à s'adresser à leurs Chambres consulaires.

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Juin 2014 :



Le tri des métaux

Boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, bidons métalliques et autres barquettes en aluminium, nos placards reorgent d'emballages métalliques.

Après utilisation, on les retrouve malheureusement souvent dans le bac ordures ménagères. Pourtant, ces déchets sont parmi les plus faciles à recycler et ils ont donc toute leur place dans le bac jaune Biflux.

Ces métaux proviennent de mines de réserves de minerais de fer, mines qui commencent à s'épuiser. Certaines études prédisent qu'au rythme actuel de production, dès 2087 il ne sera plus possible d'extraire du fer sur terre.

C'est une des raisons pour lesquelles le recyclage a été mis en place. Il permet bien évidemment d'économiser les ressources naturelles, de faire des économies d'énergie (le traitement du minerai brut implique en effet l'utilisation de forts courants électriques) mais aussi contribue à la réduction des déchets en réduisant régulièrement l'épaisseur de l'acier par les industriels.

Tous ces métaux sont recyclables indéfiniment à 100% et sans perdre leurs propriétés.



Comment sont-ils recyclés ?

Après la collecte, les métaux sont envoyés sur un tapis de tri en séparant les matières ferreuses et non ferreuses.

Que sont les matières ferreuses ?

Les matières ferreuses sont l'acier et le fer qui sont attirés par de gros aimants. Les métaux sont ensuite compressés sous forme de balles avant d'être fondus et purifiés. Ensuite, ils sont transformés en matière première sous forme de lingots, de bobines, de barres ou bien de fils. Ils seront livrés à des industries des secteurs de l'automobile, de l'électroménager, de l'ameublement, ou

de l'emballage...qui produiront par la suite de nouveaux produits.

Et les matières non ferreuses ?

Ce sont tous les autres métaux comme l'aluminium par exemple. Ces métaux sont compactés, conditionnés en balles et transportés vers un centre d'affinage. L'aluminium est broyé puis passé au four pour être réduit sous forme liquide.

Il est coulé en lingots ou transporté vers des industries qui l'utilisent pour fabriquer de nouveaux produits : carters de moteurs de voitures, tondeuse, perceuse, lampadaires de jardin etc.

A quoi ça sert ?

- ☛ Avec 2 kg d'aluminium recyclé, on fabrique 1 trotinette,
- ☛ Avec 5 canettes en aluminium, on fabrique 1 aérosol,
- ☛ Avec 1 tonne d'emballages en aluminium, on fabrique 100 vélos.



Stop au gaspillage alimentaire !



Selon l'ADEME, le gaspillage alimentaire domestique en France représente 20 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore sous emballage, soit au total 1,2 million de tonnes de nourriture. Un gâchis qui représente une perte de 400 € par an et par foyer...



En 2013 a été élaboré le pacte national contre le gaspillage alimentaire, signé par les acteurs de la chaîne alimentaire impliqués :

- Les producteurs agricoles (Coop de France, FNSEA),
- Les marchés de gros de France,
- L'industrie agroalimentaire (Association Nationale des Industries Alimentaires),
- La grande distribution (la Fédération des Entreprises, Casino, Metro, Monoprix, Mousquetaires, Simply Market et Système U),
- La restauration hôtelière et collective (Association de la Restauration Collective en Gestion Directe, Syndicat National de la Restauration Collective, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale, Union des Métiers et de l'Industrie Hôtelière),
- Les associations de consommateurs et

de secours (banques alimentaires, Croix-Rouge, Restaurants du coeur, réseau des épiceries solidaires ANDES, association Consommation Logement Cadre de Vie),

- La Région Île-de-France.

Le site www.gaspillagealimentaire.fr vous propose de nombreuses astuces ou idées pour lutter contre ce gaspillage.

Quelques exemples :

- Congeler ses aliments pour les conserver plus longtemps,
- Boissons gazeuses : pour éviter que le gaz ne s'échappe, il suffit de placer les bouteilles le goulot en bas dans le réfrigérateur,
- Cuisiner les restes

La TVA augmente... pour la CCVE aussi !



Conformément à l'article 68 de la loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012, troisième loi de finances rectificative pour 2012, les taux de TVA ont été révisés en 2013, puis à nouveau en 2014 :

- Le taux dit normal est passé de 19,6% à 20%,
- Le taux dit intermédiaire est passé de 5,5% à 7%, puis à 10%.

Le site Internet des impôts dresse le détail des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicables en France, par catégorie de produits et services, dans un document intitulé *Les Ventes et les Prestations soumises à la TVA*.

Les taux de TVA en vigueur au 1^{er} Janvier 2014

Le taux normal est fixé à 20%, pour la majorité des ventes de biens et des prestations de services. Il s'applique à tous les produits ou services pour lesquels aucun autre taux n'est expressément prévu. Pour la CCVE, sont concernés les travaux et les études. Cela impacte le budget du service ordures ménagères lorsque sont réalisés des Points d'Apport Volontaire enterrés, par exemple.

Le taux "réduit" de 10% est notamment applicable aux produits agricoles non transformés, au bois de chauffage, aux transports de voyageurs, à la restauration, aux

travaux d'amélioration du logement, aux droits d'entrée dans les musées, zoo etc. Il concerne les biens et prestations de services qui relevaient du taux de 5,5% avant le 1^{er} Janvier 2012 à l'exception de certains biens et services limitativement énumérés par l'article 278-0bis du CGI. Malheureusement, les charges liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères ne figurent pas dans cet article.

L'augmentation frappe donc de plein fouet, depuis 2013, les dépenses de collecte et de valorisation des déchets. Pour autant, la CCVE a fait le choix de ne pas répercuter cette augmentation en 2013 sur les tarifs de la redevance, et que très partiellement en 2014.

Source : <http://www.economie.gouv.fr>



Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
infos

Éliminer ses déchets verts, sans sac, c'est possible !

Avec le retour des beaux jours, les jardiniers retrouvent le plaisir de biner, planter et voir pousser leurs fleurs, fruits ou légumes. C'est aussi la période idéale pour se demander si on utilise la ou les meilleures solutions pour éliminer ses déchets verts.

Faire évoluer nos habitudes et adapter nos comportements sont des objectifs essentiels dont nous devons avoir conscience au quotidien pour diminuer notre production de déchets y compris au jardin ! Assurer une meilleure gestion de ces déchets est en effet un but prioritaire à atteindre pour tous afin de les réduire durablement.

Il en est ainsi de l'utilisation des sacs en papier biodégradable estampillés du logo de la CCVE pour les déchets verts. Ils sont pratiques mais ils ne sont pas gratuits...

Car lorsque vous achetez un sac pour



déchets verts, vous payez le sac en lui-même, mais surtout le camion qui va venir devant chez vous, le salaire de l'agent qui va collecter le sac, et le traitement de son contenu au centre de tri.

Leur utilisation n'est pourtant pas une fatalité !

Saviez-vous qu'on compte sur le territoire du Val d'Essonne environ 18 000 pavillons. La grande majorité d'entre eux ont un jardin et leurs occupants ont donc quelques déchets verts à éliminer.

Pourtant moins de 8 000 foyers achètent des sacs pour éliminer leurs déchets verts.

Cela signifie qu'environ 55 % des foyers vivant en habitat individuel ont adopté un autre moyen, souvent encore plus pratique et surtout plus économique.

La solution la plus utilisée est le composteur. Vendu à prix très attractif dans votre mairie, ou à la CCVE, l'essayer, c'est l'adopter !

Alors pourquoi pas vous ?...

Ce qui reste dans le jardin se recycle tout seul...

Le Compostage



Le compostage permet d'obtenir un engrais naturel à partir de nos déchets organiques et de nos déchets verts. Les bactéries ayant besoin d'oxygène pour vivre transforment les déchets en compost frais, puis les champignons finissent le travail.

Vous économiserez les sacs biodégradables et n'aurez plus besoin d'acheter votre terreau en jardinerie. En plus, il est beaucoup plus facile de vider le réceptacle de votre tondeuse à gazon dans un composteur, que dans un sac en papier !

Le Mulching



Il consiste à couper le gazon, à l'aide d'une tondeuse adaptée, en fines particules qui peuvent rester sur le sol. Celles-ci agissent comme un véritable engrais naturel.

L'herbe décomposée est ensuite réutilisée par les plantes comme nourriture.

Le mulching protège le sol, limite l'évaporation de l'eau, réduit les besoins en arrosage, le ramassage de l'herbe, fertilise les sols, offre une protection contre les maladies et évite le développement des mauvaises herbes.

Le Broyage



Il est effectué soit à l'aide d'une tondeuse, pour les petites tailles répandues au sol, ou à l'aide d'un broyeur.

Le principe est de réduire vos déchets verts qui peuvent alors être utilisés par exemple pour le paillage des plantations (broyat d'écorces ou les fines couches de gazon).

Ceci permet d'apporter de l'humus, de réduire le désherbage, d'améliorer la structure du sol et de maintenir son humidité.

Les bons conseils au jardin



Tordons le cou aux idées fausses sur le compostage

Compostage = mauvaises odeurs

C'est totalement faux. Un compost bien entretenu ne sent absolument rien. Vous pouvez donc installer un composteur même dans un petit jardin, sous vos fenêtres ! Si des mauvaises odeurs s'échappent de votre composteur, c'est qu'il y a un problème. En général c'est parce que vos déchets verts sont en train de pourrir au lieu de faire du compost. Les raisons les plus fréquentes sont trop d'humidité et pas assez d'oxygène. Les bactéries ne font donc plus leur travail... Pour un beau compost il faut donc mélanger déchets humides et secs et aérer régulièrement avec une fourche ou un outil spécialisé (on n'en trouve guère que sur Internet).

Un composteur ça prend de la place

Un composteur occupe environ 1 m² de surface au sol. Il doit être placé directement sur la terre. En "sacrifiant" ce m² vous pourrez produire pratiquement 400 litres de compost par an. Soit un engrais naturel de qualité et gratuit, pour vos plantes,

potager, bacs à fleurs... Autant d'économies à la jardinerie et de sacs de déchets verts économisés !

Je n'ai rien à mettre dans un composteur

Ce serait très étonnant ! Vous pouvez mettre dans votre composteur : Feuilles d'arbre, tonte de gazon, taille de haie, petit branchage, fleurs fanées... Epluchures, fruits et légumes abîmés, pain rassis, croûtes de fromage, coquilles d'œufs broyés, marc de café, filtre à café en papier, sachets de thé... Plantes d'intérieur, sciures, bouquet de fleurs fanées, copeaux de bois ... et cette liste est loin d'être exhaustive !

J'habite dans un immeuble, une résidence... et il m'est impossible de composter...

La CCVE peut étudier avec vous la possibilité de mettre en place 1 ou plusieurs composteurs pour permettre aux résidents de profiter, eux-aussi, de leurs bienfaits. Renseignez-vous auprès de notre service "déchets" : 01 64 93 21 20 puis tapez 1



Vous avez déjà un composteur et vous avez des questions, vous pouvez nous écrire à ccve-environnement@ccvalessonne.com



Le saviez-vous ?

Un composteur pour moins de 5 € ... C'est possible !

Grâce à un partenariat entre l'Ademe, le Conseil général de l'Essonne, la CCVE, le SIREDOM et les Communes du Val d'Essonne, des composteurs plastiques ou bois sont disponibles pour les familles du Val d'Essonne pour moins cher qu'un paquet de cigarettes.

Vous pouvez vous les procurer auprès de votre maire ou au siège de la CCVE

Pourquoi ne pas essayer ? A ce prix là, vous ne prenez pas beaucoup de risques...

Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
infos

L'éco-exemplarité au Centre de Loisirs d'Itteville

Les enfants du Centre de Loisirs d'Itteville baignent dans l'éco-exemplarité grâce à une équipe d'animation qui s'engage dans différentes actions.

Tout a commencé par la mise en place d'un jardin pédagogique. Les enfants sont amenés à bêcher, à désherber, à planter, à arroser leur potager tout en s'amusant.

Tout est bon à récupérer pour être recyclé.

Par exemple, pour délimiter leur potager, des palettes ont été "customisées".

Le ramassage des graines est un rendez-vous incontournable pour les enfants. Ensuite, ces graines sont séchées pour être plantées plus tard dans la terre. Même les parents sont très fiers et encouragent leurs enfants en faisant des dons de plants au centre de loisirs.

Le potager possède plusieurs variétés de plantes comme des fraises, des carottes, des prunes, de la salade etc.

Lorsque la récolte est trop importante, les animateurs donnent aux parents le fruit de ce dur labeur pour éviter de jeter et de gaspiller.

En automne par exemple, les enfants prennent un malin plaisir à planter des citrouilles qui finiront en décoration pour Halloween.

Pour continuer dans le domaine du jardinage, un composteur a été mis en place. Du bon compost est étalé sur l'ensemble du potager ou les massifs de fleurs. Les enfants peuvent découvrir les différents insectes, et surtout, nourrir la terre avec l'engrais naturel qu'ils ont eux-mêmes produit. Il suffit



de quelques tontes d'herbes, de pelouse, des restes de repas et de mélanger le tout.

D'ailleurs, lorsque les animateurs oublient de mettre de côté les restes de repas, les enfants les rappellent à l'ordre ! Etant donné que le composteur fonctionne très bien, il est envisagé d'en prendre un deuxième.

L'eau est aussi récupérée pour arroser les plantes et éviter le gaspillage.

Le gaspillage sous différentes formes est en effet un thème très actuel. Plusieurs actions ont été expliquées aux enfants afin de limiter le gaspillage alimentaire, par exemple, et ils ont adhéré sans aucune réticence. Ils sont maintenant très fiers de montrer aux animateurs leurs assiettes vides.

Après ces actions remarquables, un dernier thème est en cours de réflexion : celui du tri des déchets au sein du Centre de Loisirs.

Les bouchons sont déjà collectés pour être donnés à une association. Le tri du papier est mis en place dans chaque salle.

Pour donner un petit coup de main, notre ambassadrice du tri a proposé aux enfants 4 demi-journées, pour expliquer les bons gestes du tri.

On dit que la vérité sort de la bouche des enfants...

En matière d'éco-exemplarité, de la bouche des enfants du Centre de Loisirs d'Itteville, c'est sûr !

A nous tous d'en prendre de la graine...

Animer pour prendre... les bonnes habitudes !



Chrystelle revient à l'Institut Léopold Bellan

Notre ambassadrice du tri avait consacré, en juin 2013, une demi-journée, pour rappeler les consignes de tri, à l'ensemble du personnel de l'Institut Léopold Bellan.

En 2014 la Directrice de l'Institut a voulu donner une nouvelle impulsion. C'est pourquoi une autre demi-journée, a été dédiée, cette fois, à l'ensemble des adolescents sur le thème des déchets.

Plusieurs ateliers, ont été organisés, afin de motiver les troupes. Le mardi 4 février, les 80 adolescents ont pu s'initier au monde du déchet.

Cette demi-journée était composée de 4 ateliers :

comprendre le but du recyclage et le chemin du déchet.

du parc. Armés de gants et sacs poubelles, avec convivialité, ils ont ramassé les déchets jetés dans la nature.



4^{ème} atelier, LE CHEMIN DU DECHET

4 activités étaient proposées par le biais de jeux pédagogiques pour mieux comprendre les gestes du tri et les objets recyclés.

Les adolescents ont montré un vif intérêt pour les différentes activités.

3^{ème} atelier, LE RAMASSAGE

La joie et la convivialité étaient vraiment au rendez vous.



Afin de finaliser la démarche, la Directrice de l'Institut a un nouveau projet.

1^{er} atelier, LE TRI Il consistait à expliquer les consignes de tri et pourquoi nous trions ! En premier lieu, les jeunes devaient choisir 2 déchets, un destiné à la poubelle jaune et l'autre, destiné à la poubelle OM. Ensuite, la diffusion d'un power point a été animée par Philippe, renfort de l'équipe de la CCVE.

Et enfin, pour finaliser l'animation, les jeunes devaient tester leur connaissance sur les bons gestes de tri.



Elle envisage de mettre en place, avec la complicité de notre ambassadrice, des bacs customisés par les jeunes, dans chaque local, pour homogénéiser les lieux de collecte.

Affaire à suivre...

2^{ème} atelier, LE FILM Un film sur le recyclage a été diffusé, afin de mieux

des zones de ramassage ont été délimitées par les animateurs du centre, afin que les jeunes nettoient des parties

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Septembre 2014 :

Val d'ESSONNE

Auvernaux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cergy
Champcueil • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarcon
Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itteville
La Ferté-Alais • Leudeville • Mennecy • Nainville-les-Roches
Ormay • Orveau • Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne
Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

infos

n° 31
septembre
2014

Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
Infos n°31

La semaine du Développement Durable à Champcueil

Le samedi 5 avril, la commune de **Champcueil** a organisé une journée "Essonne verte, Essonne propre" pendant la semaine du développement durable.

Malgré le peu de bénévoles disponibles, le ramassage s'est fait dans une ambiance conviviale et bon enfant. Notre ambassadrice du tri était présente, sur la place de la Marivoise.

Les habitants de Champcueil ont pu tester leurs connaissances sur le tri : on pouvait comparer deux bacs avec le même nombre de déchets.

- Le premier représentait une poubelle de 120 litres remplie de déchets écrasés.
- L'autre poubelle de 120 litres, débordante et accompagnée de 3 sacs de 50 litres, représentait les déchets non aplatis.

La comparaison a permis de montrer un geste simple qui permet de limiter le volume de ses déchets et donc le nombre de levées de bac...



A Vert-le-Petit... on ramasse au vert !



A **Vert-le-Petit** aussi, une journée "Essonne verte, Essonne propre" s'est déroulée le 11 mai dernier.

La pluie n'a pas découragé la commune et les jeunes du Conseil Municipal des Enfants, ainsi que quelques parents présents pour encadrer, qui ont participé à

un ramassage des déchets aux abords de l'étang de Vert-le-Petit.

Nos courageux ont pu collecter une dizaine de sacs de toutes sortes de déchets.

A cette occasion, les enfants du conseil Municipal ont réalisé un quizz sur l'environnement et la nature. Les enfants du public ont fait travailler leurs méninges pour pouvoir répondre à toutes les questions.

Un atelier spécial "tri des déchets", animé par notre ambassadrice du tri, est venu ponctuer la journée de connaissances et

d'amusement. Les enfants ont dû deviner "Dans quelle poubelle mon déchet doit-il être déposé ?".

Devant l'hésitation de certains enfants, heureusement que les parents étaient là pour aider...ou bien le contraire !



Le Conseil Municipal des Enfants a concocté un grand goûter pour tous les participants afin de clôturer une après-midi très enrichissante qui a permis de mobiliser les petits comme les grands.

Bien trier : c'est bon pour la planète et le porte-monnaie



Pour faire le bon tri, attention aux faux amis

Tous les jours, de nombreuses erreurs de tri sont constatées dans la poubelle jaune. Ces erreurs peuvent pourtant facilement être évitées.

Afin d'alléger notre poubelle jaune et de faire le bon tri, voici quelques rappels pour 3 types de déchets :

- **L'essuie-tout** peut être mis dans votre composteur, ou en dernier recours, dans votre bac vert OM. Il ne doit pas aller dans le bac jaune.

- **Les mouchoirs** peuvent aussi être mis dans votre composteur ou dans votre bac vert OM.

- **Les couches de bébé** sont à déposer dans la poubelle OM.

En respectant ces consignes, vous mettez chaque déchet à sa place et allégez votre poubelle biflux.

Le papier absorbant 	Vont dans votre bac vert OM 	Ils ne sont pas à recycler et donc ne vont pas dans votre bac biflux jaune 
Les mouchoirs en papier 		
Les couches de bébé 		

A quoi ça sert de trier ?



L'éco-organisme Eco-emballage verse un soutien financier à la tonne recyclée selon un barème national basé sur la qualité et la quantité (en tonnages) de déchets triés.

Lorsqu'un camion de collecte "biflux" arrive au centre de tri, il est vérifié. Si trop d'erreurs de tri apparaissent, il est refusé. Les déchets sont alors envoyés à l'incinérateur. Ce n'est pas bon pour la planète et en plus le chargement n'engendrera pas le versement d'Eco-emballage.

Et les sommes en jeu ne sont pas anecdotiques ! Grâce à votre participation et à vos efforts, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a perçu 292 666,68 € en 2012 et 154 468,52 € pour le premier semestre 2013.

Cet argent vient directement en recette dans le budget annexe "déchets". C'est autant que vous avez en moins à financer à travers la Redevance que vous acquittez... Pensez-y !



**Tri en quantité
et qualité
=
usagers récompensés**

**Ne relâchez pas vos efforts !
Le tri est l'affaire de tous !**

Collecte et valorisation des déchets



Le verre : le seul déchet recyclable à 100% et à l'infini !



En jetant les verres d'emballage dans les conteneurs à verre, ce verre sera recyclé à 100% et à l'infini.

C'est d'ailleurs une particularité très appréciable du verre.

Les français recyclent en moyenne déjà plus de 7 emballages en verre sur 10.

Il reste donc encore près de 3 emballages en verre sur 10 jetés dans les ordures ménagères qui partent à l'incinération.

C'est donc un vrai gâchis et une perte de matière première qu'il est très facile d'éviter, par un simple geste et un peu de vigilance.

Car seuls les verres d'emballage peuvent être recyclés (les bouteilles, pots, bocaux et flacons).

Et rien d'autre... Attention aux faux amis :

- Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente.
- Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
- Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

Les bouteilles, flacons, pots et bocaux



OU



La porcelaine et la faïence, la vaisselle, les miroirs, vitres et pare-brise, les bouteilles de parfums



Découvrez une filière de tri



Le traitement du verre pour le recyclage

Le premier geste de tri, et le plus important, est **le vôtre** : le verre doit être déposé dans les conteneurs à verre afin qu'il soit recyclé. Vous êtes donc le premier et indispensable acteur de la filière de tri et de recyclage du verre.

Mais pourquoi ?

Visuellement, pour le consommateur, tous les verres se recyclent. Mais en réalité, ce n'est pas le cas.

Le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres tels que les ampoules électriques, les écrans de télévision ou le verre culinaire, par exemple.

Le mélange des différents types de verre rendrait leur recyclage difficile, voire impossible.

Le verre subit toute une série de tris dans un centre de traitement :

- **Un premier tri** qui élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...),
- **Un deuxième tri** optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles,
- **Un troisième tri** qui permet d'extraire les éléments légers comme les bouchons ou le papier.

Le verre est ensuite transformé en calcin, ce qui représente 60% des matières premières utilisées par les verreries.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange composé de verre de couleurs différentes : vert, brun ou encore incolore.

Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire, le démêlage, permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet ensuite la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.



Quelques réponses à vos questions

Pourquoi ne pas mettre, dans le conteneur à verre, le verre culinaire ni la "vaisselle transparente" ?

Le verre culinaire et la vaisselle "en verre", tout comme les flacons de parfum, ont une composition chimique différente de celle du verre d'emballage.

C'est ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. La "vaisselle transparente" est en fait réalisée à partir d'une céramique qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est un infusible.

Si on ne parvient pas à l'enlever avant enfournage, on retrouve ces morceaux dans les objets finis. Vous avez déjà pu sans doute l'observer à l'œil nu car c'est ce qui entraîne parfois des défauts dans certains emballages en verre.

En France, les verreries peuvent-elles absorber tout le verre collecté ?

Oui : grâce aux nouvelles technologies de tri, l'incorporation de calcin est beaucoup plus importante, notamment dans la fabrication de verre clair.

Le verre collecté est-il réellement recyclé ?

Oui : les verriers s'engagent à reprendre le verre collecté par les collectivités et à le réintroduire dans leurs fours. Les collectivités signent des contrats de partenariat avec les sociétés agréées (Adelpho ou Eco-Emballages) qui leur apportent un soutien financier à la tonne.

Que devient le verre qui n'est pas mis dans les conteneurs et donc non recyclé ?

Il part en décharge ou en incinérateur. Il est donc perdu à jamais et "encombre" inutilement. Il faut de plus payer le traitement à la tonne.

Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ?

Il est préférable de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur. Mais les capsules restantes seront éjectées grâce au tri.

Ces capsules sont infusibles comme les morceaux de porcelaine ou de céramique. Il y a donc un tri préalable.

Les bocaux avec une monture métallique sont-ils recyclables ?

Ces bocaux sont recyclables. Il est inutile d'enlever la monture métallique : elle sera éliminée grâce au tri.

Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
infos n°31

**Besoin d'une information pour bien gérer vos déchets ?
Vous pourrez sans doute trouver la réponse sur le site
environnement de la CCVE : www.valdessonne-environnement.com**



www.valdessonne-environnement.com

Bien gérer ses déchets, c'est d'abord prendre les bonnes habitudes. Et pour cela, il faut simplement avoir les bonnes informations.

C'est pourquoi la CCVE met à votre disposition un site internet dédié à l'environnement qui vous apporte des réponses mais aussi des outils pour gérer facilement vos déchets au quotidien.

En 2013, 390 000 visites ont été enregistrées sur le site environnement de la CCVE et 3 230 000 pages ont été vues.

Alors pourquoi pas vous ?

Le site <http://valdessonne-environnement.com> regorge d'informations utiles.

Vous pouvez notamment y retrouver :

- En téléchargement : les calendriers de collecte ; le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de toutes les années depuis 2006 et avec la dernière version pour 2013 ; le guide du tri ; le guide du compostage ; stop pub, etc.,
- Des informations sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Incitative : le mode de calcul ; les tarifs ; le règlement ; les moyens de paiement, etc.,

- Des informations sur les déchèteries, les encombrants, le compostage,
- Des liens directs pour effectuer des démarches comme des demandes de bac en ligne, etc.,
- Des conseils pour bien trier vos déchets, notamment le moteur de recherche ECOGESTE qui vous aide à mieux jeter ou recycler vos déchets.

Le bon réflexe pour que vos bacs soient bien collectés

Pour que vos bacs soient collectés, les déchets qu'ils contiennent doivent avoir été correctement triés. Mais vos bacs doivent aussi être bien sortis. Le "message" doit être très clair pour les agents de collecte.

Aussi, si vos bacs sont rangés dans une niche devant votre maison, pensez à bien les en sortir pour qu'ils soient collectés sur la voie publique. Ils doivent être présentés comme sur la photo ci-contre.



Les infos pratiques des OM



Réemploi, Réutilisation, Réparation et Location... La CCVE prépare l'Annuaire 3RL

Nous avons tous des objets qui encombrant nos placards avant que nous nous résignons à les jeter en surchargeant ainsi inutilement nos bacs d'ordures ménagères.

Nous avons tous de petits appareils d'électroménager en panne, que nous avons portés en déchèterie, estimant que cela ne vaut pas la peine de les réparer.

Nous avons tous déjà acheté un appareil dont nous avons besoin, en sachant pertinemment que nous ne l'utiliserions qu'une seule fois.

Autant de situations quotidiennes très banales qui sont synonymes de gâchis.

Pour vous aider à l'éviter si vous vous retrouvez en de telles circonstances, la CCVE lance un nouveau projet.

La Communauté de Communes va créer son annuaire territorial dématérialisé du 3RL.

Qu'est-ce que c'est ?

Cet annuaire sera disponible sur le site Internet environnement. Il recensera tous les artisans, commerçants, entreprises et associations de notre territoire qui œuvrent dans le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location de divers matériels.

La première étape est déjà lancée : la CCVE invitera les professionnels concernés à se faire connaître afin d'apparaître dans cet annuaire.

Dans une prochaine publication nous vous tiendrons informés de toutes les modalités de la mise en place concrète de cette nouvelle opération.

Nouveau !



La CCVE engage un recensement du parc de bacs des immeubles du Val d'Essonne

La Communauté de Communes du Val d'Essonne mène actuellement un travail de recensement des bacs des immeubles collectifs.

Grâce aux puces qui équipent tous les bacs du Val d'Essonne, la Communauté de Communes a une vision très précise de leur utilisation par les usagers.

Il a été ainsi constaté que dans certaines copropriétés ou résidences collectives, l'ensemble des bacs n'est jamais sorti en même temps. Il est normal que quelques bacs restent à disposition des locataires ou copropriétaires pendant que les autres sont présentés à la collecte.

Mais quand le nombre de bacs est trop importants, certains ne sont au bout du compte jamais utilisés. Par contre, il génèrent la facturation de la part fixe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Autant d'euros qui viennent inutilement alourdir la facture de redevance qui se retrouve ensuite dans les charges locatives ou de copropriété.

C'est pour éviter aux Val d'Essonnais d'avoir à payer des sommes inutiles que la CCVE a engagé un inventaire précis de ces bacs potentiellement "superflus".

Des agents de la CCVE solliciteront des rencontres, dans les mois qui viennent, avec les bailleurs sociaux et privés, les syndics de copropriété, etc.

Ils pourront les conseiller, au vu des levées de bacs réellement constatées et envisager avec eux l'opportunité d'adapter le parc de bacs en fonction de leur utilisation.

Bien entendu, au final, la décision appartiendra uniquement aux différents bailleurs et syndics.

4.2 Calendriers de collecte

Comme chaque année, a été élaboré un calendrier de collecte pour chaque commune.

Ce dernier regroupe l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année.

Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

4.3 Opération de Compostage

L'opération « Compostage Individuel » est une des mesures de réduction à la source pour diminuer les tonnages collectés.

Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération qui a été réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Départemental de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM.

L'opération ayant rencontré un vif succès, celle-ci est renouvelée chaque année.

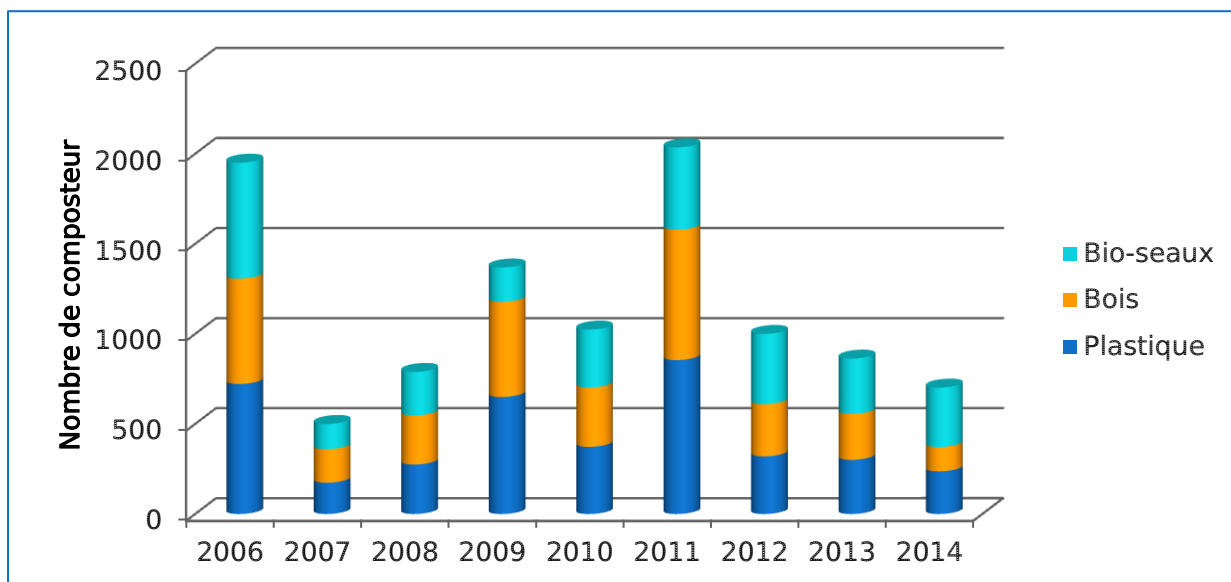


En 2014, ce sont **237** composteurs plastiques, **135** composteurs bois et **330** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **10 234** composteurs qui ont été distribués.

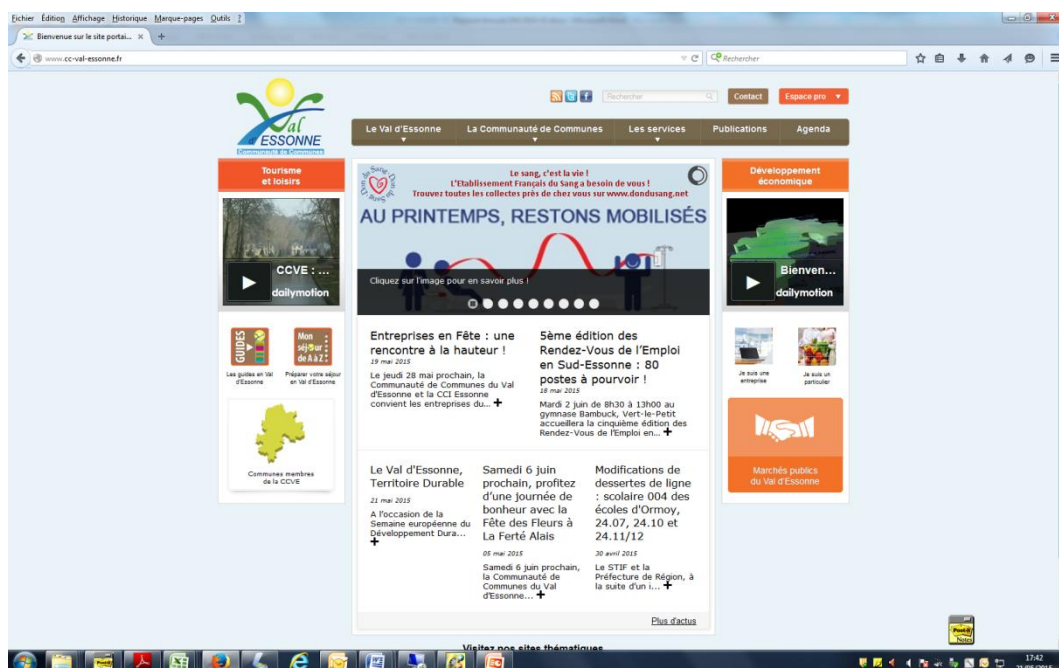
Cette opération sera de nouveau renouvelée en 2015.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Plastique	722	174	275	650	373	855	320	301	237	3907
Bois	585	186	272	528	330	724	290	255	135	3305
Bio-seaux	644	140	242	191	321	457	390	307	330	3022
Total	1951	500	789	1369	1024	2036	1000	863	702	10234



4.4 Outils Internet

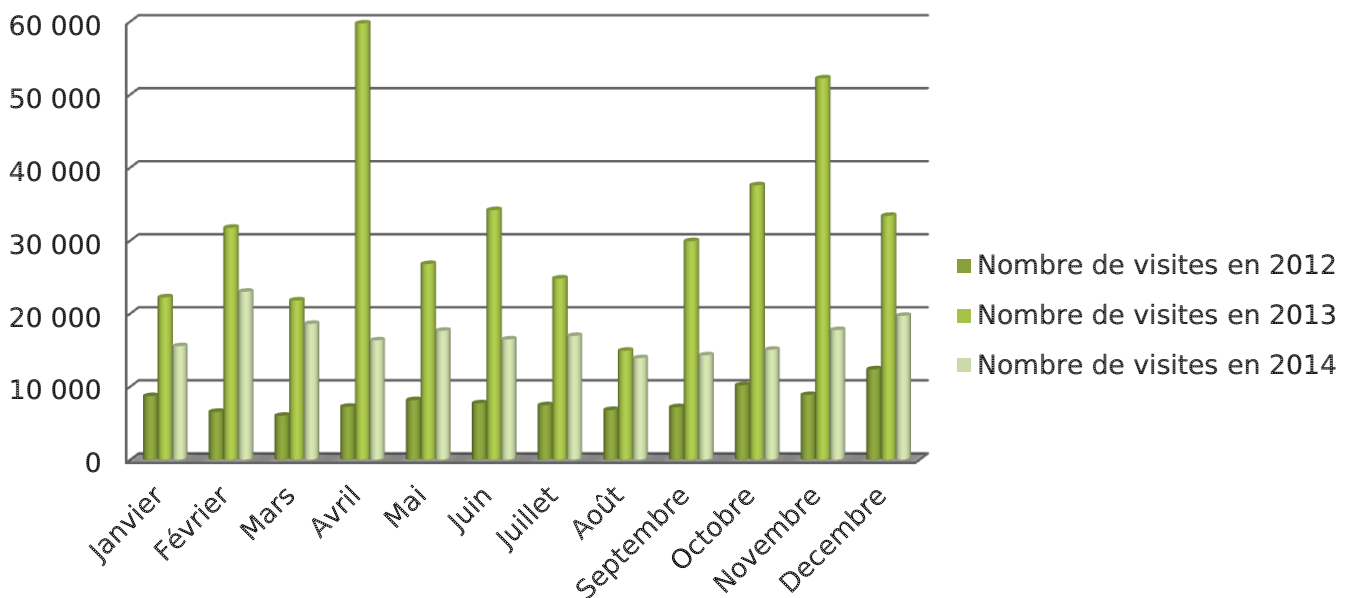
De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet de la CCVE www.cc-val-essonne.fr



Depuis 2010, il existe un site internet spécifique à l'environnement <http://valdессonne-environnement.com>



Fréquentation du site Environnement



Au cours de l'année 2014, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de 205 340 fois. On peut constater que le nombre de visite a baissé de 47% par rapport à 2013.

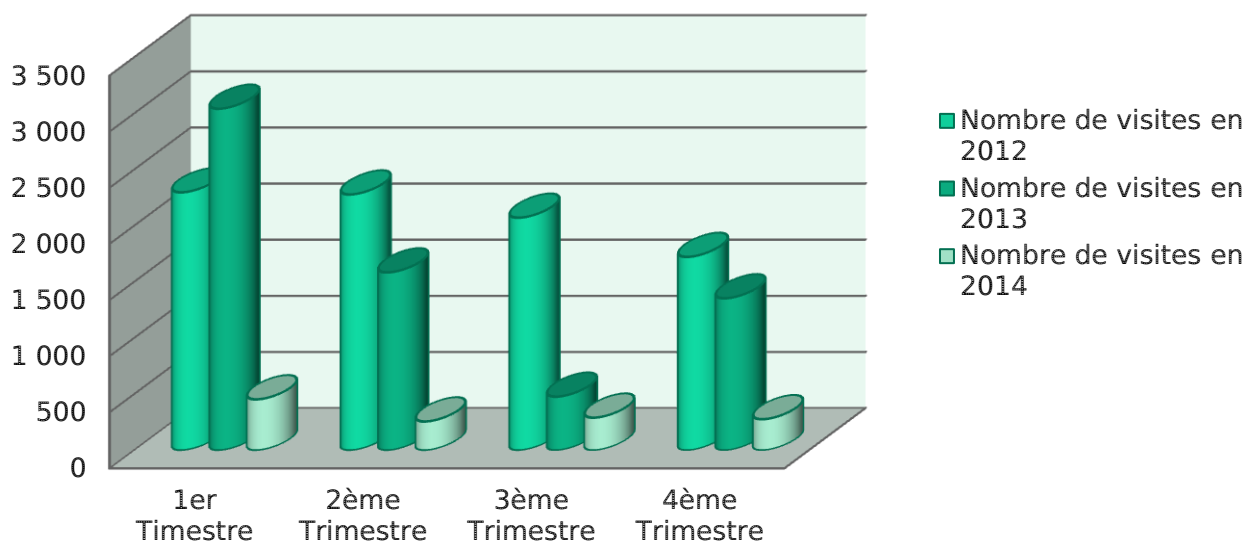


Un outil d'aide au tri des déchets est en ligne sur le site internet :

Vous avez un doute, une interrogation sur la façon de vous débarrasser d'un déchet ? Utilisez le moteur de recherche :



Fréquentation d'Eco Geste



La fréquentation d'Eco Geste a atteint un total de 1 275 visites durant l'année 2014, soit une diminution de **80,5 %** par rapport à l'année 2013 qui compté alors 6 456 visites. Une nouvelle campagne de communication est prévue pour cet outil notamment avec l'annuaire du réemploi qui est un module qui sera développé en 2015.

4.5 Limitation de la publicité

La CCVE distribue aux personnes qui en font la demande un autocollant « STOP PUB ». Cet autocollant, édité par le SIREDOM, a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités sont quant à eux bien distribués.



4.6 Actions de Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées par l'ambassadrice du tri de la CCVE. Ces animations sont menées auprès des écoles, des collèges, des lycées, du personnel d'entretien... Elles portent essentiellement sur la promotion des gestes de tri et peuvent prendre plusieurs formes :



Liste exhaustive d'actions menées :

DATE	QUI ?	OU ?	AGE DES ENFANTS	THEME
30/01/2014	CENTRE DE LOISIRS	ITTEVILLE	ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS	TRI
06/01/2014	SEMAINE DD CHAMPCUEIL	CHAMPCUEIL	GRAND PUBLIC	TRI
12/03/2014	CENTRE DE LOISIRS	ITTEVILLE	CE	TRI
18/03/2014	ECOLE SAINTE CLAIRE	SAINT VRAIN	TOUS LES ENFANTS	TRI
19/03/2014	CENTRE DE LOISIRS	ITTEVILLE	CM	TRI
26/03/2014	CENTRE DE LOISIRS	ITTEVILLE	CE	TRI
04/03/2014	MAISON VILLAGE D'ENFANT	MENNECY	ADO	TRI
27/03/2014	MAISON VILLAGE D'ENFANT	MENNECY	ADO	TRI
02/04/2014	CENTRE DE LOISIRS	ITTEVILLE	MATERNELLE	TRI

08/04/2014	MAIRIE DE VERT LE PETIT	VLP	GRAND PUBLIC	TRI
11/04/2014	ANIMATION	VLP	GRAND PUBLIC	TRI
13/05/2014	FETE DE LA SCIENCE	CCVE	GRAND PUBLIC	TRI
02/06/2014	ANIMATION CM1-CM2 / CE1-CE2 ECOLE CLAIRE A SAINT VRAIN	SAINT VRAIN	CM-CE	TRI
16/06/2014	ANIMATION CE1-CE2 /CM1-CM2 ECOLE ST CLAIRE A SAINT VRAIN	SAINT VRAIN	CM-CE	CAMION COLLECTE
17/06/2014	ANIMATION CP / MATERNELLE	SAINT VRAIN	CP/MATER	TRI
29/09/2014	REUNION SYNDIC POUR MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF	VLP	ADULTES	COMPOSTAGE COLLECTIF
18/10/2014	JOURNEE DD	VAYRE SUR ESSONNE	ADULTES	TRI
08/11/2014	ANIMATION MARCHÉ AUX PLANTES CCVE	BALLANCOURT	ADULTES	COMPOSTAGE
12/10/2014	ANIMATION FETE DE LA SCIENCE	LEUDEVILLE	ENFANTS	TRI
18/10/2014	JOURNEE DD	VAYRES SUR ESSONNE	PUBLICS	TRI
08/11/2014	MARCHÉ AUX PLANTES	BALLANCOURT	TOUT PUBLIC	COMPOSTAGE
12/03/2015	ANIMATION SUR COMPOSTAGE CLASSE CE1	MENNECY	CE1	COMPOSTAGE

4.7 Suivi de collecte

Tous les ans des vérifications régulières sont effectuées soit par le personnel effectuant la collecte soit par les services de la CCVE afin de contrôler la qualité du tri et d'informer les habitants sur les erreurs de tri rencontrées.



L'opération consiste à passer dans les rues de la commune avant le camion de collecte, afin de regarder la qualité du tri et de signaler aux habitants les éventuelles erreurs commises (stickers, guide du tri, courrier, sac erreur de tri). Le but est de sensibiliser les habitants afin que la qualité du tri soit meilleure.



La qualité du tri / les refus de tri

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Collectés lors de la collecte des sélectifs, les déchets résultants d'une erreur de tri sont envoyés au centre de tri à Vert-le-Grand où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent, occasionner une dépense qui alourdit le budget de gestion de la CCVE.

Eco-Emballages estime le montant des erreurs de tri à environ 220€ la tonne.

En 2014, le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent 18,4% des déchets collectés en biflux. Ce taux était de 21,33 % en 2013 et 22,52 % en 2012. (La moyenne du SIREDOM est de 21,02 %).



18,4%

C'est le taux de refus enregistré dans les déchets recyclables

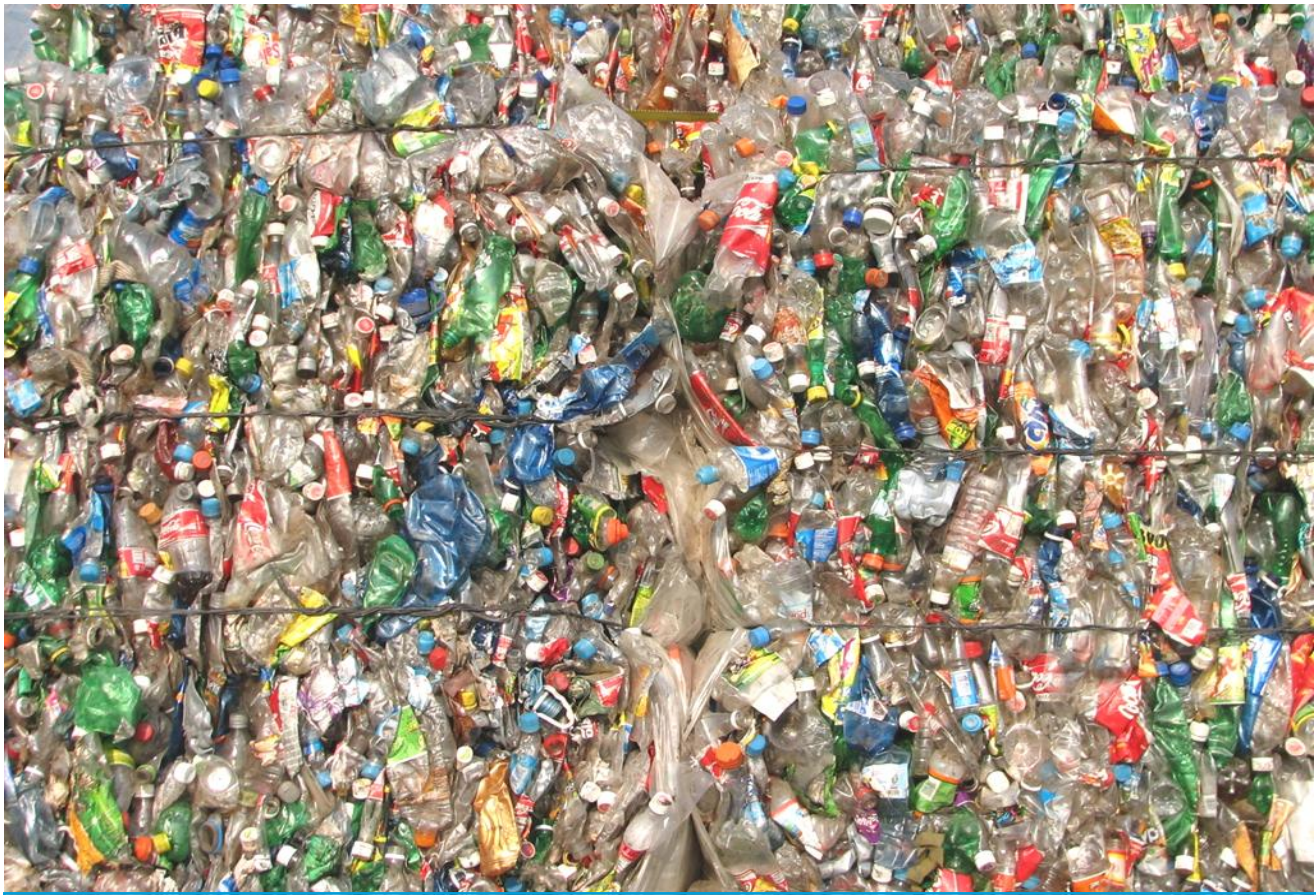
- Soit une baisse de 13% par rapport à 2013-

Reversement Eco Emballage

	2011	2012	2013	2014
Total des reversements Eco Emballage	424 568,20 €	392 619,80 €	369 513,35 €	249 418,53 €

Les reversements Eco-emballages sont calculés selon le barème ECO-Emballages en fonction de la quantité et de la qualité du tri.

On constate une baisse de 68 % des versements entre 2011 et 2014. De 2011 à 2014, les tonnages ont certes diminué mais la qualité a augmenté. Ce qui n'est pas en corrélation avec la baisse des reversements.



5- Conclusions



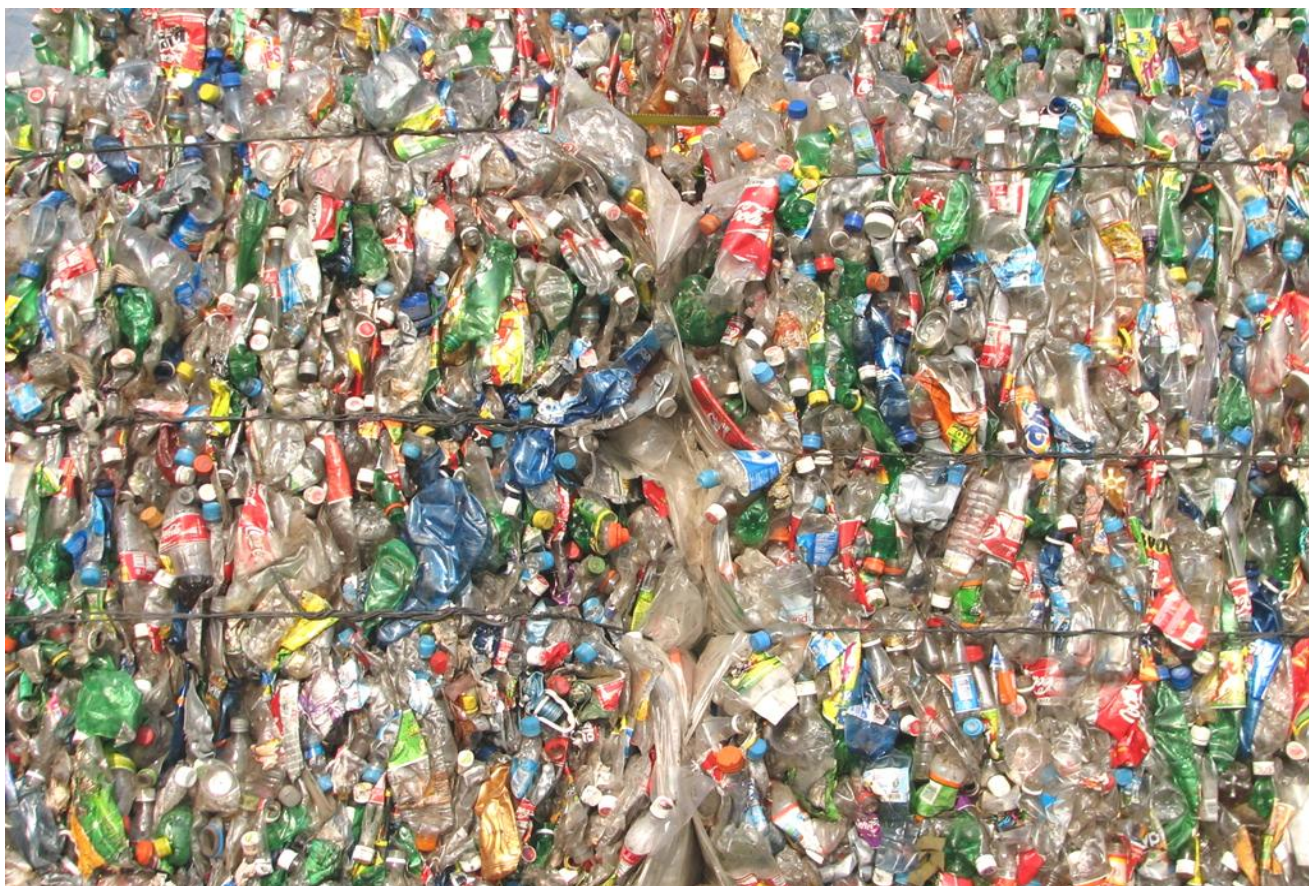
La Communauté de Communes du Val d'Essonne a instauré la Redevance D'Enlèvement des ordures ménagères (REOMI) au 1er janvier 2012 en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis le passage de la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

Type de déchets collectés en porte à porte / PAV / Déchèterie	Collectes en Porte à Porte					PAV papier	PAV Verre	Sous Total	Déchèteries	Total
	OM	BIFLUX (EMB + Papier)	Déchets végétaux	Verre	Encombrants					
2013	10516,4	2192,4	1791,4	495,5	224,4	364,2	1006,1	16590,4	14 982,5	31572,9
2014	10353,6	2078,3	1814	495,3	222,5	357,5	1042,8	16364	Données partielles	
Différence entre 2013 et 2014 exprimée en tonnes	162,8	114,1	-22,6	0,2	1,9	6,7	-36,7	226,4		
Différence entre 2013 et 2014 exprimée en %	-1,57%	-5,49%	1,25%	-0,04%	-0,85%	-1,87%	3,52%	-1,38%		
Différence entre 2013 et 2014 exprimée e, Kg/hab	2,88	2,02	-0,40	0,00	0,03	0,12	-0,65	4,00		

➡ Le 1er Janvier 2014, une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2013 est entrée en vigueur.

➡ Nouveau marché de collecte constitué de 5 lots



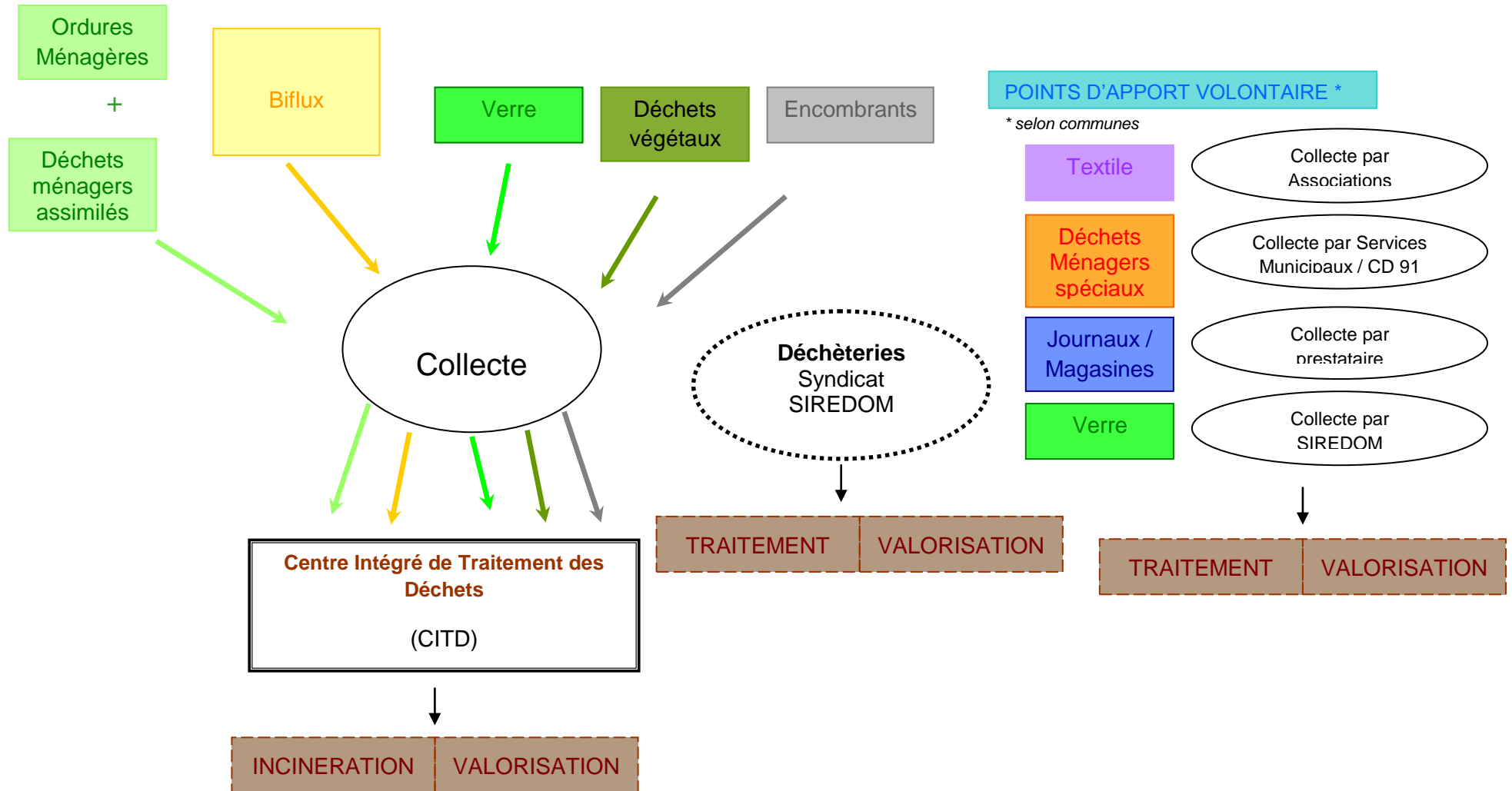
6- Annexes



- **SCHEMA GLOBAL** de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Val d'Essonne **FICHES** par commune
- **LISTE** des abréviations utilisées
- **GLOSSAIRE** des mots employés
- **TABLEAU** de références pour le nombre d'habitants desservis par le service
- **LISTE des Points d'Apport Volontaire** présents sur le territoire de la CCVE
- **RESULTATS** des échantillonnages SIREDOM effectués sur les communes de la CCVE en 2013
- **TONNAGES** Leudeville
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2014** du SIREDOM – *En attente*
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2014** du SICTOM de l'Hurepoix– *En attente*

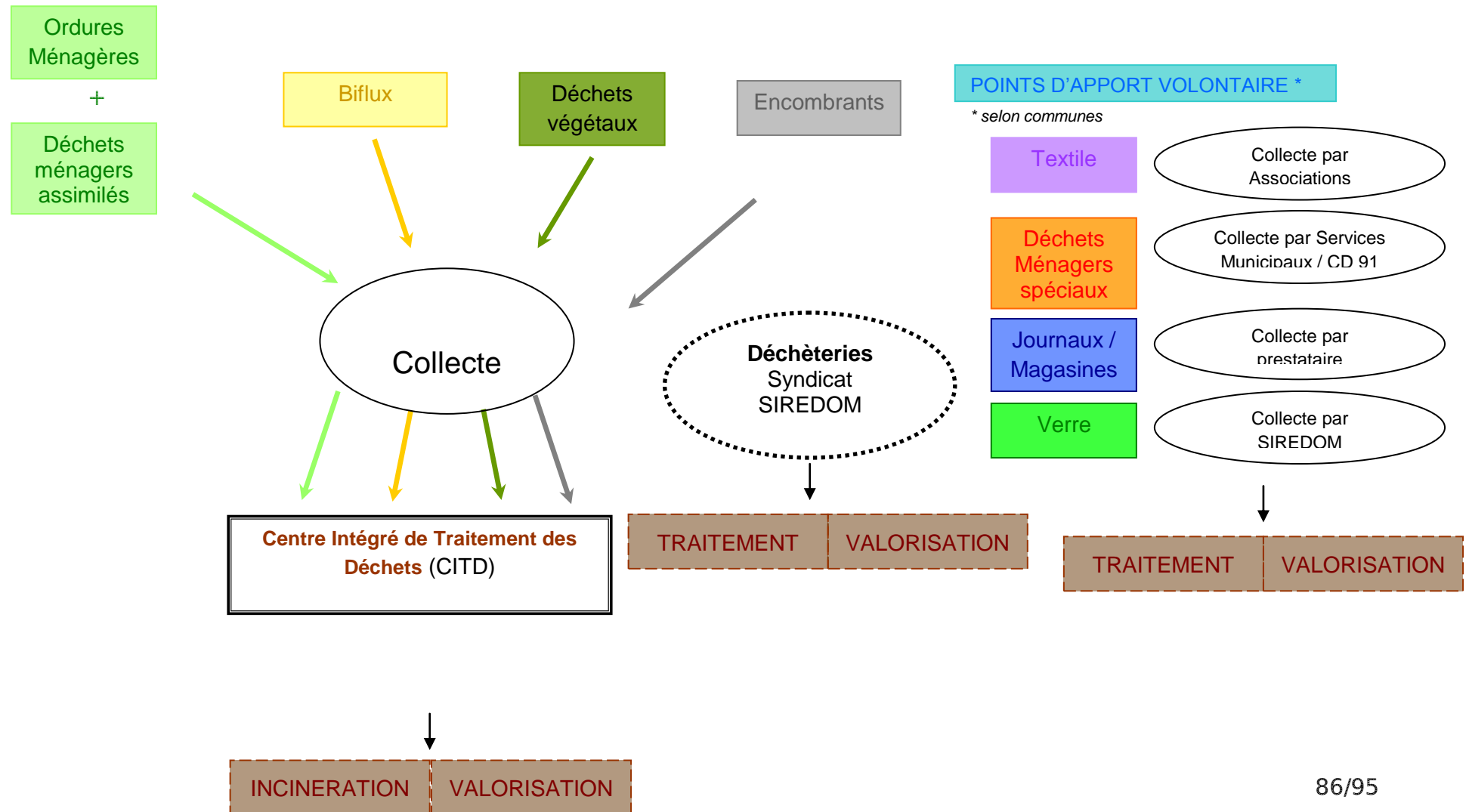
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

CHAMPCUEIL – MENNECY – ORMOY – SAINT-VRAIN – VERT LE GRAND



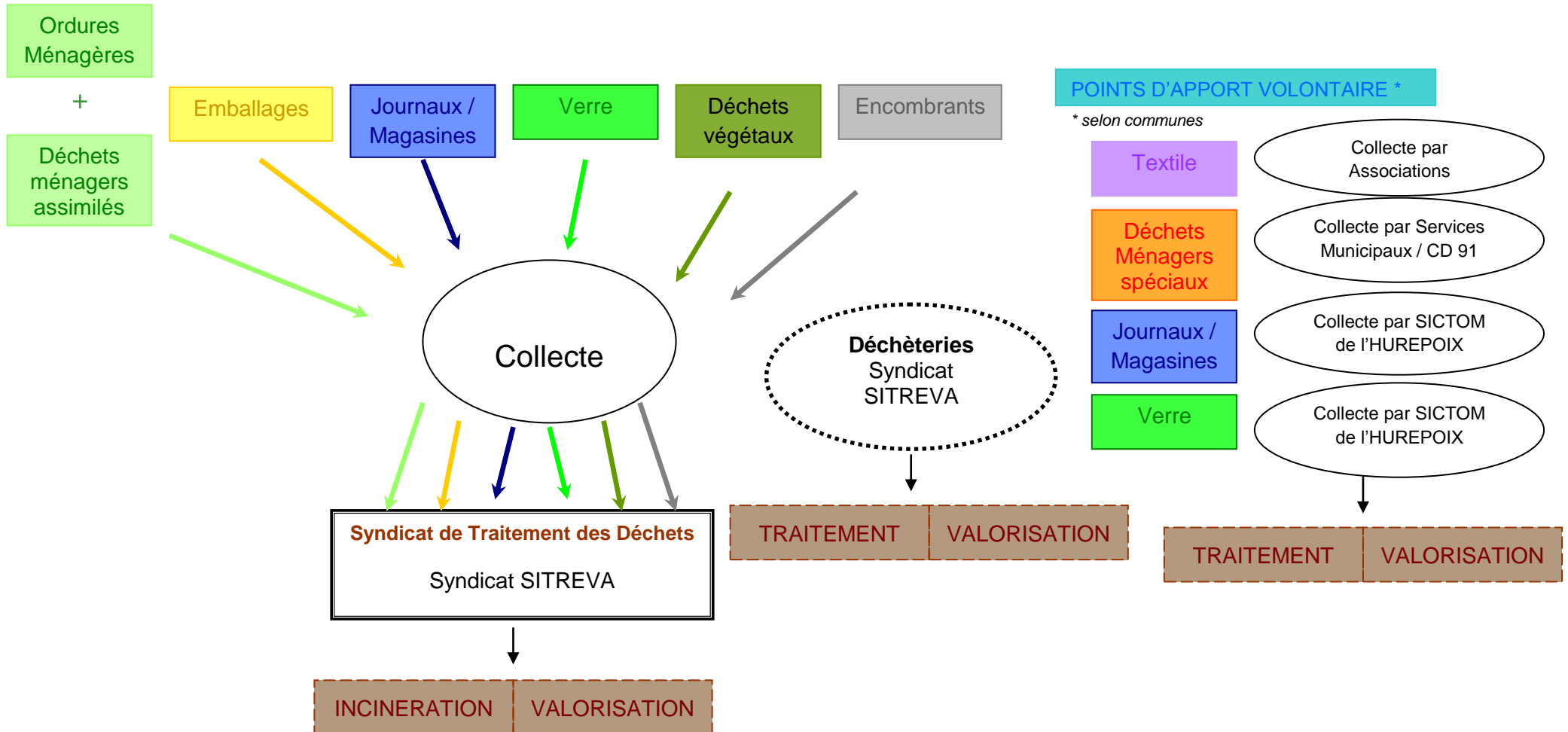
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CERNY – CHEVANNES - D'HUISON LONGUEVILLE - ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE - ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – NAINVILLE LES ROCHES – ORVEAU - VAYRES SUR ESSONNE - VERT LE PETIT



SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS PAR LE SICTOM DU HUREPOIX

LEUDEVILLE



LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ACTP :	Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle
CCVE :	Communauté de Communes du Val d'Essonne
CSDU :	Centre de Stockage des déchets Ultimes
DEEE :	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DDM ou DMS :	Déchets Dangereux des Ménages ou Déchets Ménagers Spéciaux
GEM FROID :	Gros Electroménager Froid
GEM HF :	Gros Electroménager Hors Froid
OM :	Ordures Ménagères
OMR :	Ordures Ménagères Résiduelles
PAV :	Point d'Apport Volontaire
PAM :	Petits Appareils en Mélange
REOMi :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives
SICTOM :	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix
SIREDOM :	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC :	Textiles, Linge de maison et Chaussures

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : Informe et sensibilise les usagers sur le tri et le recyclage. Il a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à disposition dans un espace collectif.

Centre de tri : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Encombrant : déchet qui provient de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères : mobilier, matelas...

Ordures ménagères : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Recyclerie : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la « recyclerie » va donner une seconde vie en les réparant, réemployant ou en les recyclant pour ensuite les rendre.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation du pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou électricité.

Valorisation matière : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

Valorisation organique : utilisation pour amender les sols de compost, ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE

COMMUNES	Population 2011 officialisée au 01/01/2013 (population municipale)
AUVERNAUX	343
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 425
BAULNE	1 302
CERNY	3 310
CHAMPCUEIL	2 804
CHEVANNES	1 686
D'HUISON LONGUEVILLE	1 406
ECHARCON	807
FONTENAY LE VICOMTE	1 282
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	923
ITTEVILLE	6 568
LA FERTE ALAIS	3 994
MENNECY	13 344
NAINVILLE LES ROCHES	463
ORMOY	1 894
ORVEAU	196
SAINT VRAIN	2 850
VAYRES SUR ESSONNE	893
VERT LE GRAND	2 404
VERT LE PETIT	2 682
TOTAL	56576
LEUDEVILLE	1 393
TOTAL	57969

LISTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



	PAV PAPIER	PAV VERRE	PAV TEXTILE
Auvernoux	Silo (D74. Rte de Porte)	Silo (D74 Rte de Porte)	
Ballancourt-sur-Essonne	Carrefour Market de la Mutualité(Village retraite) Parking angle aunette/blanchard Place de l'Eglise	Carrefour Market de la Mutualité(Village retraite) Parking angle aunette/blanchard Rue Varache Av. G. Leclerc (gare)	parking angle aunette/blanchard Av. G. Leclerc (gare) Rue Varache
Baulne	Rue du Mosnil (Salle Pouteau) rue des Saussaies	Rue du Mosnil (Salle Pouteau)	
Cerny	Parking du complexe sportif Lycée professionnel A.Denis	Parking du complexe sportif Rue Canivet (Au château d'Orgemont)	Parking du complexe sportif Rue du Moulin-à-Vent (angle rue R. Damiot)
Champcueil	Rue des Montolets	Rue des Montolets de la Marivoise Rue de la Bigotte Rue du Rocher du Duc Rue Royale près de la Mairie Rue du Parc Ancienne discothèque(D153)	Rue de la Marivoise Rue de la Bigotte Rue de Milly
Chevannes	Rue du Parc		Rue du Parc Place de l'Eglise
D'Huisson Longueville	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux
Echarcon	Chemin du Belvédère	Chemin du Belvédère.	Chemin du Belvédère
Fontenay Le Vicomte	Rue du Château de la Ferme (foyer rural) Rue	Rue du Château Rue de la Ferme (foyer rural)	Rue du Château Rue de la Ferme (foyer rural)
Guigneville s/ Essonne	Mairie	Mairie	Mairie
Itteville	Avenue de la Gare l'ancienne mairie Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Camping municipalChemin des Marais (hameau d'Aubin) Derrière	Avenue de la Gare Parking Intermarché Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Rte de Ballancourt (Base du Saussay) Camping municipal	Derrière l'ancienne mairie Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Lieu dit de la Bâche (ZA Intermarché)
La Ferté Alais	Rue du Plateau (Vieilles vignes)	Parking rue Adrienne Bollant (domaine du Tertre) Rue du Plateau (Vieilles vignes) Parking de la Sablière	Parking de la Sablière
Leudeville	Rue de la Croix Boissée (Terrain de tennis) Chemin du piège (à proximité du rond-point)	Rue de la Croix Boissée (Terrain de tennis) Chemin du piège (à proximité du rond-point)	
Menecy	Parking Marie-annexe Av Darblay Rue du Haut Clos-Renault	Centre commercial bel air (parking) Av Darblay Résidence des Châtriers Parking Mairie-annexe Centre commercial Paul Cézanne Parc de Villeroy (Salle socio-éducative) Rue du Haut Clos Renault (angle av de la Jeannotte/Saule st Jacques)	Siège de la CCVE (8 rue de la Poste)
Nainville Les Roches	Rue des Fontaines	Rue des Fontaines	Rue des Fontaines
Ormoy		Chemin des Moques tonneaux (entrée intermarché) Rue des Roissys-Bas Hôtel Formule 1	
Orveau	Grande Rue	Grande Rue	Grande Rue
Saint Vrain		Parking Shopi	Ateliers municipaux à JL Chrétien
Vayres s/ Essonne	Face au cimetière chemin d'Orveau	Face au cimetière chemin d'Orveau	Face au cimetière chemin d'Orveau
Vert-le-Grand			Parking des marquants
Vert-le-Petit	Av du Gal de Gaulle Rue du four à pain Rue Lucie Aubrac	Av du Gal de Gaulle Rue du four à pain Rue de la Tournelle Place de la mairie Rue Bertholet Rue Lucie Aubrac	Rue du Général de Gaulle (près de l'ancien local pompiers) rue Bertholet

RESULTATS des échantillonnages SIREDOM effectués sur les communes de la CCVE en 2014 (données SIREDOM)

EN ATTENTE DES ELEMENTS DU SIREDOM POUR 2014

LEUDEVILLE

1393 habitants

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2014 (en tonne)	Kg/Hab.	TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilflux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

ELEMENTS EN ATTENTE POUR 2014

Comparatif	Tonnages 2014	Tonnages 2013	Tonnages 2012	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006	Taux évolution 2013 / 2014
ORDURES MENAGERES		331	313,97	318,03	307,8	310,9	322,33	315,44	311,70	
EMBALLAGES		-	-	-	-	-	53,40	41,66	40,38	-
JOURNAUX / MAGAZINES en PàP		-	-	-	-	-	17,67	29,08	29,20	-
BIFLUX		61,50	64,86	70,16	68,8	70,5	-	-	-	
DECHETS VEGETAUX		103,17	96,85	96,22	92,5	95,4	99,35	105,84	92,14	
VERRE en PàP		37,09	-	-	-	-	24,55	39,25	43,00	
ENCOMBRANTS		7,22	13,36	13,49	13,4	12,6	18,27	18,78	21,66	
TOTAL		539,98	489,04	497,9	482,5	489,4	535,57	550,05	538,08	

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SIREDOM – EN ATTENTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SICTOM DE L'HUREPOIX – EN ATTENTE



Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets rédigé par le service déchets

Maison des Services Publics
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Tél. 01 64 93 21 20
Fax 01 64 93 22 03

Adresse mail : ccve@ccvalessonne.com ou ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet : www.cc-val-essonne.fr ou www.valdessonne-environnement.com

Contact : Service « OM »